

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

EPTB Oise Aisne

# 2011

Inondation  
vulnérabilité  
ralentissement  
dynamique  
prévention  
rivières  
bassin versant  
environnement

Val d'Oise

Oise

Aisne

Marne

Meuse

Ardennes

# Sommaire

● <b>Le mot du président</b> .....	5
● <b>Présentation générale de l'Entente</b> .....	6
L'Entente, acteur du bassin pour la lutte contre les inondations et la valorisation des milieux aquatiques .....	7
Le bassin hydrographique de l'Oise .....	7
Objectifs et missions de l'Entente .....	8
Organisation et typologie d'actions de l'Entente .....	12
Organigramme du personnel des services .....	13
● <b>Les faits marquants de 2011</b> .....	14
● <b>Les finances de l'établissement</b> .....	16
Compte administratif .....	17
• Les premières estimations du compte administratif 2011	
• Dépenses et recettes en 2011	
Le budget primitif 2012 .....	19
• Les dépenses	
• Les recettes	
Le programme d'investissement .....	20
● <b>Les actions de l'Entente</b> .....	22
Du risque d'inondation, de la préservation de l'environnement .....	23
• Des actions de lutte contre les inondations et de la DCI .....	23
• Des actions convergentes pour la DCE et la DCI .....	24
• De l'atteinte du bon état et de la DCE .....	24
I) Actions sur le lit majeur pour écrêter les crues .....	25
• Connaissance, mémoire du risque et information pédagogique .....	25
- Le réseau de mesures	
- Communication et information pédagogique	
- Plaquettes et lettre d'information	
- L'exposition itinérante « Des rivières et des hommes... apprendre à vivre avec les inondations »	
• La stratégie de lutte contre le risque d'inondation à l'horizon 2013 .....	26
- A chaque problématique du risque d'inondation sa solution	
- Des protections localisées et des actions de réduction de la vulnérabilité à entreprendre pour ce type de crue fréquentes	
• Les projets d'écrêtement des crues et études .....	29
- Le site d'écrêtement des crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60) .....	29
- Le site d'écrêtement des crues de l'Oise de Proisy (02) .....	30
- Le projet d'écrêtement des crues du Petit Gland de Saint-Michel (02) .....	31
- Le projet d'écrêtement des crues de la Serre de Montigny-sous-Marle (02) .....	32
- Le projet d'écrêtement des crues de l'Aire de Varennes-en-Argonne (55) .....	33
- L'étude des hauts bassins de l'Aisne et de l'Aire .....	34

Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations . . . . .	35
Une offre globale aux communes sinistrées : de l'information préventive à la réduction de la vulnérabilité . . . . .	36
• Le programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations . . . . .	36
• Déroulement du programme d'aide à la pose de repère de crues . . . . .	37
2) Actions environnementales sur les milieux aquatiques . . . . .	38
• Les aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau . . . . .	38
• Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau en rivières domaniales non navigables . . . . .	41
• Les contrats globaux . . . . .	42
• Le pilotage et l'animation du DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise . . . . .	43
3) Actions convergentes sur les milieux aquatiques . . . . .	44
• La réserve écologique de l'Ois'eau : une action de lutte contre les inondations couplée à un réaménagement écologique ambitieux . . . . .	44
• L'opération pilote d'aménagement des affluents des Crêtes préardennaises (08) . . . . .	44
• Aizelles . . . . .	45
.....	
● <b>La vie de l'établissement</b> . . . . .	46
Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise - Aisne et les réunions statutaires . . . . .	47
Le fonctionnement des services de l'Entente Oise - Aisne . . . . .	48
.....	
● <b>Annexes</b> . . . . .	50
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2011 . . . . .	50
Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2011 . . . . .	51
Indicateurs d'activités : liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2011 . . . . .	53
Liste des marchés contractés par l'Entente en 2011 . . . . .	56





## Le mot du président

### 2011 et 2012, années charnières pour notre institution.

Que ce soit au niveau national ou à l'échelle de notre bassin Oise/Aisne, l'année 2011 restera marquée comme une étape dans l'action pour limiter les effets des fortes crues.

Au niveau national d'abord parce que la transposition de la directive cadre européenne relative au risque inondation dans le droit français a permis d'engager la procédure devant aboutir aux futurs plans de gestion du risque à l'échelle de chaque bassin.

2011 a vu se réaliser la première étape de cette procédure avec l'Evaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPRI) dont le but était, selon l'expression même du Ministère concerné : *« d'apporter une vision homogène des risques à l'échelle de chaque grand bassin (district hydrographique), et de permettre d'identifier les territoires pour lesquels l'effort public sera porté en priorité pour réduire les conséquences négatives des inondations ».*

La seconde étape interviendra en 2012 avec l'identification des Territoires à Risque Important (TRI) sur lesquels, étape finale de la procédure, devront être arrêtés les Plans de Gestion du Risque Inondation (PGI).

Même si dans le cadre de notre participation aux travaux de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) et du Centre Européen pour la prévention du Risque inondation (CEPRI) nous avons collectivement regretté

que l'Etat tarde à engager la concertation avec les acteurs concernés pour la mise en œuvre d'une politique responsable pour la protection des personnes et des biens installées réglementairement dans les zones inondables, l'Entente s'est pleinement associée à cette démarche, notamment par la tenue d'une réunion de la Commission territoriale « Vallée de l'Oise » élargie à Compiègne en octobre.

Mais cette année restera également marquée par la première activation du site d'écrêtement de Proisy lors de la crue de janvier 2011. Pour mémoire, cette crue est la conséquence d'un apport de volumes d'eau très important au réseau hydrographique sur l'Oise amont, lui-même occasionné par un épisode pluvieux conjugué à une fonte des neiges. Le phénomène d'inondation qui s'est déroulé les 7 et 8 janvier en Thiérache, en amont du site de Proisy, fut très important. Cette crue sur la commune d'Hirson est d'une période de retour de 100 ans et sur Origny-en-Thiérache d'une période inférieure à 10 ans. Le fonctionnement de l'aménagement, sous une surveillance 24h/24h du personnel de l'Entente Oise Aisne, que je remercie vivement pour son professionnalisme et son esprit de responsabilité, a été satisfaisant puisque plus de 400 maisons ont été exonérées de la crue à Guise et qu'en aval, l'aménagement a permis de plafonner le débit de l'Oise avec un abaissement d'environ 55 cm.

Ainsi, avec les ouvrages réalisés et en cours d'études sur la branche de l'Oise, nous disposons aujourd'hui des capacités recherchées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 2007/2013.

Reste que la forte mobilisation des élus et des populations sur les secteurs d'études pour la réalisation de sites d'écrêtements sur la branche de l'Aisne nous amène à envisager d'adapter la stratégie globale de ce plan pour la rendre acceptable sans pour autant abandonner l'obligation de disposer demain des moyens d'agir sur les crues concomitantes de l'Oise et de l'Aisne, particulièrement dommageables en aval de la confluence.

C'est la raison pour laquelle, j'ai réuni, le 28 février 2012, les présidents des six départements pour leur proposer de « geler » les études sur les sites envisagés de Varennes-en-Argonne et de Savigny-sur-Aisne et de lancer une étude en vue de rechercher des sites plus éloignés des zones habitées et plus adaptés à la mise en œuvre de techniques douces.

Il est cependant indispensable que l'attente forte et légitime des populations des zones sinistrées en cas de fortes crues et la nécessité d'agir à l'échelle et sur la base d'une solidarité du bassin versant clairement affirmée par tous doit guider cette adaptation de notre stratégie.

Cette nécessité s'imposera de toute évidence par la mise en œuvre des Plans de gestion déclinés de la directive européenne. J'ai confiance en la responsabilité et le bon sens des élus !

**Gérard SEIMBILLE**

Président de l'Entente Oise-Aisne

# Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne



## L'Entente, acteur de bassin pour la lutte contre les inondations et la valorisation des milieux aquatiques

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée **Entente Oise-Aisne**, a été créée le **25 septembre 1968** par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont membres. L'Entente Oise-Aisne a le statut juridique d'une institution interdépartementale, disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, exerçant ses compétences sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise. Conformément aux nouveaux statuts approuvés par délibération unanime du Conseil d'administration en 2006, l'Entente a pour mission de conduire les politiques voulues et partagées par les Départements membres. Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, elle contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique. **L'Entente, par arrêté préfectoral, a été reconnue Etablissement public territorial de bassin le 15 avril 2010.**

### Le bassin hydrographique de l'Oise

#### L'Oise, l'affluent le plus important de la Seine

Le bassin versant de l'Oise, communément appelé «vallées d'Oise» s'étend sur près de **17 000 km<sup>2</sup>** (soit un sixième du bassin Seine-Normandie) et comporte plus de **9 000 km de cours d'eau dont 250 km de rivières domaniales non navigables**. Celui-ci s'inscrit principalement dans six départements : le Val d'Oise (région Ile-de-France), l'Oise et l'Aisne (région Picardie), les Ardennes et la Marne (région Champagne-Ardenne) et la Meuse (région Lorraine).

L'Oise prend sa source à Chimay dans les Ardennes belges à 323 km d'altitude et s'écoule sur 340 km avant de rejoindre la Seine à l'ouest de Paris, à Conflans-Sainte-Honorine (78). Son principal affluent, l'Aisne, vient la rejoindre en amont de Compiègne (60). L'Oise est domaniale navigable en aval du Plessis-Brion (60). L'Aisne prend sa source dans le département de la Meuse et est domaniale navigable en aval de Vailly-sur-Aisne (02) jusqu'à Compiègne dans l'Oise. Le sous-bassin de l'Aisne représente la moitié de la superficie du bassin versant de l'Oise soit 7 920 km<sup>2</sup>. D'une longueur de 143 km et drainant un sous-bassin de 1043 km<sup>2</sup>, l'Aire prend sa source à Saint-Aubin-sur-Aire (55). Elle traverse ensuite le département de la Meuse du sud au nord à la limite orientale du massif de l'Argonne, et conflue en rive droite avec l'Aisne en amont de Mouron, dans les Ardennes.

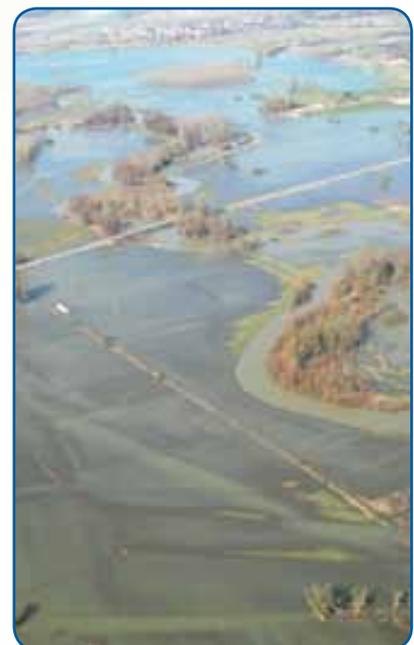
#### Caractéristiques et enjeux du bassin

**Les 1,8 millions d'habitants** du bassin occupent le territoire de manière inégale. L'aval du bassin, à proximité de Paris, est très densément peuplé à l'exception des massifs boisés (Forêt de Crépy-en-Valois, de Senlis, de Chantilly et de Compiègne) et des parcs naturels. Son amont connaît en revanche des densités de population très faibles (moins de 20 hab. au km<sup>2</sup> dans le sud-est du bassin). Le bassin compte une trentaine d'agglomérations de plus de 10 000 hab., dont Reims (215 000 hab.), Cergy-Pontoise (200 000 hab.) et Compiègne (plus de 70 000 hab.). En amont de l'agglomération parisienne, l'urbanisation reste dense le long de la moyenne vallée de l'Oise (Creil, Nogent-sur-Oise, Compiègne, Noyon, Chauny-Tergnier) et de ses affluents principaux, le Thérain (Beauvais) et l'Aisne aval (Soissons).

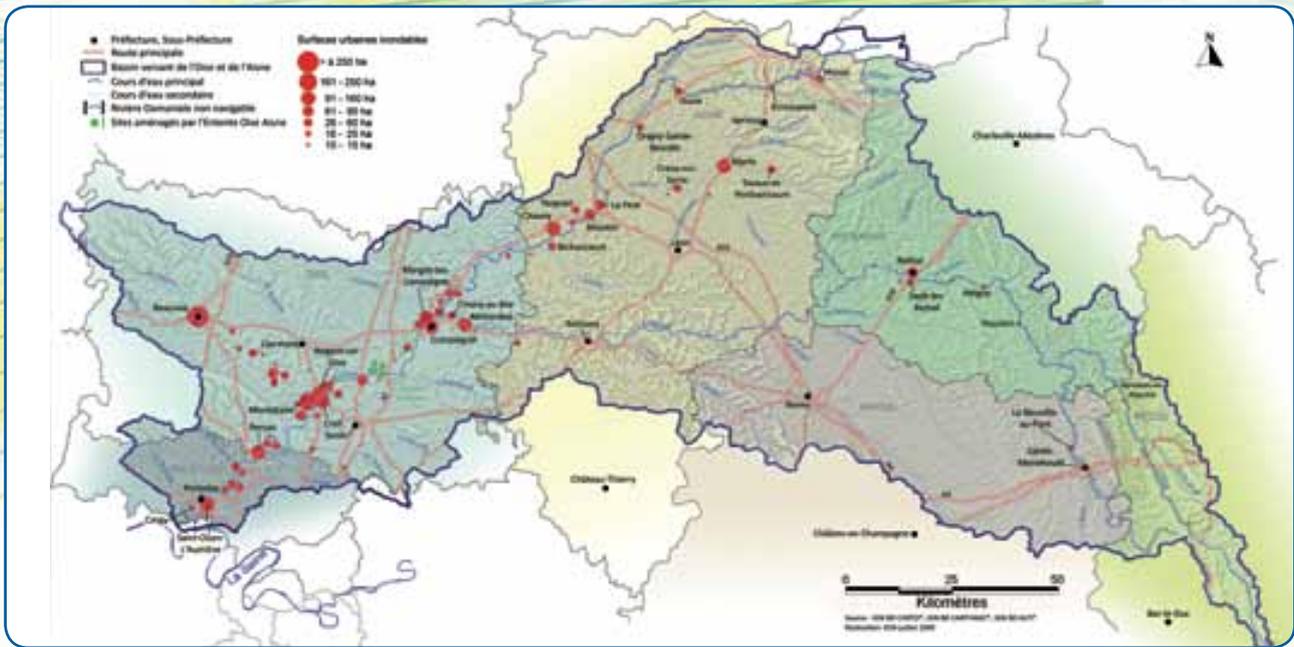
**Les surfaces agricoles dominent largement le territoire** avec près de 73% de la superficie contre 62% sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Les zones naturelles représentent 23% dont 1% de zones humides. Enfin les zones urbaines, fortement exposées aux crues pour certaines, s'étendent sur 4% du territoire tout en regroupant la moitié de la population.



Rivière Oise à Compiègne



Rivière Aisne dans le rethémois



**Une des orientations du SDAGE et du programme de mesures : préserver et améliorer le fonctionnement hydroécologique des milieux.**

De par son occupation du sol, une large partie du bassin de l'Oise est fortement affectée par l'activité humaine principalement en aval et sur les axes majeurs du réseau. Les altérations observées sont une artificialisation du lit mineur (anciens recalibrages, protections de berges, aménagements urbains trop proches du cours d'eau, seuils) et un mitage du lit majeur par l'extraction de granulats (Oise, Aisne, Thérain et Vesle). Si l'amont du bassin est davantage préservé, certaines têtes de bassin sont fortement impactées par les activités agricoles (apports de sédiments par ruissellement superficiel ou drainage, curages liés à l'assainissement des terres). La présence de moulins et seuils peut également limiter le déplacement des poissons et perturber leur cycle de vie en ne permettant pas un lien entre les différentes zones nécessaires à l'accomplissement de ce cycle. Une attention constante doit être portée sur les projets développant des actions de restauration permettant l'amélioration du fonctionnement de ces milieux.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures Seine-Normandie, la protection et la restauration des milieux aquatiques a fait l'objet d'une analyse à dire d'expert pour dégager les types d'opérations nécessaires en vallée d'Oise :

- Réhabilitation de la dynamique du cours d'eau/diversification des habitats
- Gestion des berges et ripisylve
- Amélioration de la franchissabilité
- Restauration/recréation de frayères
- Restauration et gestion de zones humides (dont reconnexion d'annexes hydrauliques)
- Lutte contre le ruissellement.

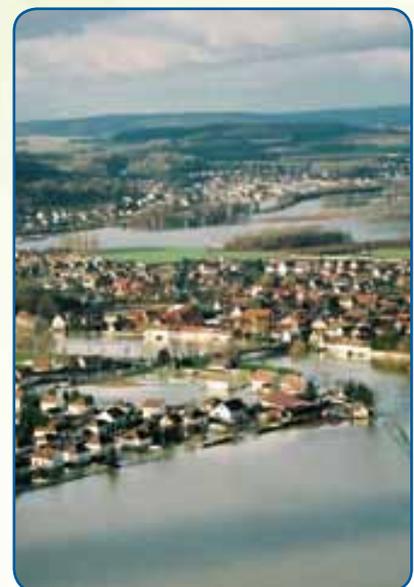
Cette thématique requiert l'émergence de maîtres d'ouvrage adaptés pour porter ce type de mesures permettant de fournir aux cours d'eau des conditions hydromorphologiques assurant la présence de la faune et de la flore nécessaires à l'atteinte du bon état écologique.

## Objectifs et missions de l'Entente

**Les crues du bassin de l'Oise ont été nombreuses en amont comme en aval.** Elles appartiennent à deux types principaux, **les crues d'hiver et de printemps**, et sont dues à la saturation des sols argileux en amont principalement. Quelques débordements peuvent également résulter de violents orages estivaux. Ainsi lorsque les crues de l'Aisne et de l'Oise se cumulent, la situation devient préoccupante en aval de Compiègne. En crue, l'Aisne apporte plus de débit que l'Oise. De Compiègne à la confluence à la Seine, **la gravité des inondations dépend largement, d'une part, du déphasage effectif** entre les ondes de l'Aisne et de l'Oise moyenne et, **d'autre part, du niveau de la Seine, condition aval du système.**

**Ces crues sont par conséquent à la fois dues :**

- aux caractéristiques du relief des bassins versants amonts relativement élevés (Aisne : entre 300 m et 400 m) et du relief peu élevé et peu accidenté de l'aval,
- à la géomorphologie avec la présence en amont de formations marneuses et argileuses, dotées d'une faible perméabilité, propices au ruissellement,
- à la pluviométrie qui joue un rôle essentiel dans la genèse des crues, la répétition dans le temps, la généralisation dans l'espace et l'intensité des précipitations déterminant l'ampleur des crues,
- à la fonte des neiges.



Crue de 1993, confluence Oise Aisne à Choisy au Bac.

## ● La construction d'une stratégie de lutte contre les inondations

Avant la moitié du **XX<sup>e</sup> siècle**, les riverains semblaient accepter le phénomène au vu des travaux d'aménagement secondaires et locaux réalisés. Les catastrophes des années soixante et plus spécifiquement la crue de 1966, éveilla les consciences des responsables qui décidèrent de réfléchir à une politique de grands travaux afin d'apporter une sécurité sur l'ensemble du bassin. Entre 1968 et 1990, l'Entente Oise-Aisne fut chargée de réaliser des études qui aboutirent à des projets de barrages protecteurs. Face à l'hostilité des populations concernées, cette politique échoua. Pendant près de trente ans le bassin connut peu d'inondations ainsi qu'une perte de la mémoire du risque et une poursuite effrénée des constructions dans le lit majeur de l'Oise et de l'Aisne.

Depuis 1990, avec le concours technique et financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les actions de l'établissement ont contribué à l'amélioration de l'écoulement des eaux, notamment par le financement de travaux d'entretien des rivières et de restauration des milieux aquatiques.

Les travaux sont réalisés par les collectivités locales et leurs groupements sur les cours d'eau non domaniaux et par l'Entente, en qualité de maître d'ouvrage, sur les sections non navigables des cours d'eau domaniaux. **Les crues de 1993 et 1995** d'une période de retour entre 30 et 50 ans suivant les secteurs ont entraîné une nouvelle prise de conscience remettant au premier plan la gestion des inondations. Ces fortes crues conduisent l'Entente à une nouvelle orientation de sa politique de lutte contre les inondations : **elles provoquent en effet des dommages et des pertes économiques évalués à l'époque à plusieurs millions d'euros, en faisant près de 30 000 sinistrés sur le territoire de 200 communes riveraines de l'Oise et de l'Aisne.** Ainsi, au-delà des aides apportées alors aux collectivités pour l'entretien des rivières, l'Entente Oise-Aisne a fait évoluer sa politique de lutte contre les inondations radicalement.

La nouvelle orientation de la stratégie de l'Entente s'appuie notamment sur le rapport élaboré par Jean Dunglas à qui le gouvernement a confié, devant l'ampleur de ces catastrophes à répétition, une mission d'études et de propositions sur la coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations dans les bassins de l'Aisne et de l'Oise, et d'identification des mesures permettant aux collectivités territoriales de mieux assurer leurs missions dans le domaine de la prévention des inondations. **Le rapport Dunglas** publié en 1996 a ainsi défini de nouvelles orientations préconisant une réforme statutaire de l'Entente et un ensemble d'actions cohérentes et globales à l'échelle du bassin. L'idée de barrages réservoirs laissa ainsi la place aux techniques de ralentissement dynamique associées à de l'information et de la sensibilisation préventive. Les techniques de ralentissement dynamique consistent principalement à :

- retenir le ruissellement sur les versants aussi longtemps que possible afin d'étaler dans le temps les volumes d'eau parvenant dans les cours d'eau,
- Ralentir les vitesses d'écoulement des eaux dans les cours d'eau afin d'étaler le volume d'eau dans le temps,
- Favoriser la connexion avec les annexes fluviales et le lit majeur en général, pour amortir le pic de crue.

**Des statuts et un nouveau règlement intérieur**, plus détaillés et adaptés aux textes réglementaires et aux perspectives d'évolution de l'établissement, furent par conséquent élaborés entre 1995 et 1996. En effet, la définition des statuts de l'Entente encore en vigueur début 1996 et ses évolutions possibles avaient été étudiées par le cabinet juridique «Gide-Loyette-Nouel» ; ce dernier avait mis en évidence que la structure ne constituait pas une «entente interdépartementale» au sens des articles 89 et 90 de la loi du 10 août 1871 mais une «institution interdépartementale» régie par l'article 91 de cette même loi et celle du 9 janvier 1930. Ainsi, ce constat qui n'était pas apparu clairement eut des implications dans une période où la question de la réforme de l'établissement était au cœur des préoccupations au ressortir des crues de 1993 et 1995. En effet, le caractère opposable des décisions de l'Entente face aux collectivités fut éclairci sans que cela induise une modification statutaire, et d'autre part, il devint nécessaire d'établir une clé de répartition budgétaire entre les départements membres intégrée aux statuts. Le rapport «Dunglas» ainsi que les études ISL sur les rivières Oise et Aisne, Stucky sur l'Oise amont et Safège sur l'Aisne amont et l'Aire ont aidé l'Entente à définir une stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation à l'échelle des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne : **le ralentissement dynamique.** Une centaine de sites potentiels d'aménagement ont alors été identifiés d'une capacité totale de stockage de près de 100 millions de m<sup>3</sup> environ, constituent l'esquisse d'un programme d'investissement à long terme (plusieurs décennies). Après évaluation des potentialités ainsi identifiées, l'Entente élaborera un programme d'actions sur l'ensemble du bassin.

## ● La charte 2000-2006 et le programme d'actions

En 2001, la «**Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise**», signée par l'Etat, l'Agence de l'eau, Voie navigables de France et l'Entente Oise-Aisne a donné à cette dernière un rôle majeur de maître d'ouvrage, développant la solidarité entre l'amont et l'aval, ainsi que des moyens financiers importants via notamment des programmes pluriannuels (les Contrats de plans Etat Régions CPER) de prévention et de lutte contre les inondations. **Les techniques de ralentissement dynamique** apparaissent plus adaptées aux situations qui prévalent actuellement. En outre, leur application à la prévention des inondations évite d'aggraver la situation en aval et peut se traduire dans ce cas précis par plusieurs ouvrages répartis sur le bassin versant, offrant ainsi une meilleure protection à l'échelle du bassin versant. Ces orientations techniques ont permis d'identifier 7 sites majeurs d'intervention dont **les projet pilotes de Longueil-Sainte-Marie (60) et de Proisy (02), intégrés notamment depuis 2000 aux CPER.**

Ainsi, la mise en œuvre du programme interrégional correspondant au volet «lutte contre les inondations» des Contrats de plan Etat-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Picardie), inscrit dans la Charte Oise Aisne pour un montant total de 27 millions d'euros sur la période 2000-2006, a véritablement commencé en 2002, avec la signature des conventions-cadre tripartites entre l'Etat, l'Entente et chacune des trois Régions, suivie de la mise en place du financement des premières opérations pilotes présentées par l'Entente à ses partenaires financiers.

Dès 2003, le programme d'études et travaux a été précisé, s'agissant de localisations de sites, et augmenté, en s'ouvrant à l'approche économique et la connaissance du risque. Le protocole global de servitude de surinondation a trouvé un écho réglementaire dans la loi «risque» de 2003. Ainsi, une enveloppe étendue à 34,6 M€ a été retenue par l'Etat, qui apporte son soutien au taux majoré de 40%, dans le cadre des Plans d'actions de prévention des inondations (PAPI). **Les Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013** ont intégré le Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement. L'aide du FEDER vient compléter le dispositif financier.



Le Conseil d'administration de l'Entente

### ● **Les actions de l'Entente pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques**

L'Entente, au sein de son **programme d'aides aux collectivités ainsi que de son programme d'intervention sur le domaine non navigable (DNN) sous sa maîtrise d'ouvrage**, développe des actions sous forme de travaux sur le lit mineur des cours d'eau (entretien, restauration et reconnections hydrauliques). En effet, l'Entente Oise-Aisne, sous mandat de l'Etat, soutient depuis de nombreuses années les travaux d'entretien et de restauration des sections domaniales non navigables Oise et Aisne, travaux aidés conjointement par L'Agence de l'eau, le Conseil régional de Picardie, le FEDER et les Conseils généraux. **L'Entente assure également la gestion et l'instruction des aides aux collectivités locales** qui souhaitent développer des actions d'aménagement visant plusieurs objectifs : la gestion des sites à enjeux, des actions environnementales et l'émergence de maîtres d'ouvrages locaux. En 2007, ce régime d'aide a été révisé afin de développer des actions fortes visant l'atteinte du bon état prescrit par la **Directive cadre sur l'eau**. De plus, dans le cadre du projet de Longueil-Sainte-Marie, l'Entente a souhaité restaurer 93 ha de plans d'eau dont les potentialités floristiques et faunistiques sont ainsi pleinement préservées tout en bénéficiant d'un programme pédagogique de sensibilisation du public. L'Entente développe sur les versants des typologies d'actions visant notamment à augmenter le temps de concentration et limiter le ruissellement, et ce, au bénéfice de l'environnement et de la lutte contre les inondations. Enfin, l'Entente est depuis 2010, structure porteuse de l'animation du DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise.

Une opération de reconnexion d'une annexe hydraulique sur le DNN



Le sentier pédagogique de la réserve écologique de l'Ois'eau



La Pulicaire annuelle  
en moyenne vallée de  
l'Oise (Photo du CEN  
Picardie)



Triton crêté  
(CEN Picardie)

## Organisation et typologie d'actions de l'Entente

**L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente délégués** (cinq conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leur assemblée respective).

Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (un membre par département).

Afin de mener à bien les politiques des Départements membres, l'Entente développe via une **équipe de 13 personnes des typologies d'actions menées en interaction sur le bassin.**

Président :

**M. Gérard SEIMBILLE** Conseiller général de Pontoise (95)

1<sup>er</sup> Vice-président :

**M. Jean-Jacques THOMAS** (02)

2<sup>e</sup> Vice-président :

**M. Thierry DEGLAIRE** (08)

3<sup>e</sup> Vice-président :

**M. Pascal PERROT** (51)

Secrétaire :

**M. Patrice CARVALHO** (60)

Secrétaire adjoint :

**M. Jean-François LAMORLETTE** (55)

### L'Entente est maître d'ouvrage de programmes de travaux sur le bassin :

- Etudes et travaux sur le lit majeur temporisant la crue et augmentant le laminage
- Entretien et restauration des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne (250 km)
- Portage du DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise

### L'Entente finance et accompagne les collectivités du bassin dans leurs projets :

- Etudes et travaux sur le lit mineur visant le bon écoulement et la reconquête du milieu
- Réduction de la vulnérabilité du bâti et des réseaux
- Pose de repères de crues

### L'Entente développe une expertise depuis plus de 40 ans dans le cadre de ses missions :

- Expertise et assistance à maîtrise d'ouvrage
- Approche économique du risque inondation, modélisation hydraulique
- Analyse et application des directives, lois et règlements relatifs à la gestion de l'eau
- Amélioration de la connaissance sur le bassin et de la prévision des crues

### L'Entente au service du public et des partenaires :

- Informations hydrauliques et environnementales tous publics
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires, enseignants, élus, associations, etc.
- Retours d'expériences techniques partagées notamment au sein de réseaux



De Gauche à droite : M. Jean-Jacques THOMAS, M. Patrice CARVALHO, M. Gérard SEIMBILLE, M. Christian PONSIGNON, M. Thierry DEGLAIRE

## Organigramme du personnel des services

Les services de l'Entente Oise-Aisne sont composés au 31 décembre 2010 de 12 personnes en place. Ils se tiennent à disposition pour répondre aux questions et accompagner dans les projets, qu'ils relèvent de la lutte contre les inondations ou de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.



**Jean-Michel CORNET :**  
Directeur des services



**Annabelle CLEMENT :**  
Assistante de direction  
e-mail : clement.eptboise@orange.fr

### Pôle administratif



**Mélissa MAGOUTIER :**  
Responsable des programmes  
et de la communication  
e-mail : magoutier.eptboise@orange.fr



**Sophie NICOLAS :**  
Responsable des marchés  
e-mail : snicolas@cg02.fr



**Pascal LAVAL :**  
Comptable  
e-mail : plaval@cg02.fr



**Catherine ZEMB :**  
Assistante comptable  
e-mail : czemb@cg02.fr

### Pôle Technique

**Patrice VALAT :** Responsable technique  
Site de Saint-Michel, organisation de la gestion  
de crises  
e-mail : valat.eptboise@orange.fr



**Marjorie ANDRE :** Chargée de projets  
Sites de Montigny-sous-Marle, Crêtes  
préardennaises, mise en place de la Directive  
cadre inondations et modélisation  
e-mail : andre.eptboise@orange.fr



**Pascal LAUGIER :** Chargé de projets  
Sites de Varennes-en-Argonne, Aisne amont  
et modélisation  
e-mail : laugier.eptboise@orange.fr



**Sophie LEVEAUX :** Chargée de mission  
appui aux communes pour la réduction de  
la vulnérabilité et la pose de repères de crues  
e-mail : leveaux.eptboise@orange.fr



**Hélène MONCEL :** Chargée de mission  
patrimoine, suivi des sites de Longueil-  
Sainte-Marie et Proisy, animations pédagogiques  
de la réserve de l'Ois'eau  
e-mail : moncel.eptboise@orange.fr



**Thierry FRAYON :** Responsable des aides  
aux collectivités et travaux en rivières  
e-mail : frayon.eptboise@orange.fr



**Olivier HOUDAYER :** Chargé des aides  
aux collectivités  
e-mail : houdayer.eptboise@orange.fr



# Les faits marquants 2011

## Janvier

**7 et 8** : Crue et première mise en service de l'ouvrage de Proisy



L'ouvrage de Proisy en régulation

**mardi 11** : Rencontre du Maire d'Origny-Sainte-Benoite dans le cadre de l'offre globale aux communes

**vendredi 14** : Participation à un colloque à Angers

**vendredi 21** : Restitution de l'expertise du CEMAGREF à Charleville Mezières

**jeudi 27** : Réunion relative au Plan de gestion de la réserve écologique

## Février

**mercredi 2** : Réunion agricole post-crue à Proisy

**jeudi 3** : Rencontre de la DDT de l'Oise au sujet du programme de réduction de la vulnérabilité

**lundi 7** : Rencontre des services de VNF au sujet du projet MAGEO

**mercredi 9** : Réunion post-crue en Préfecture de l'Oise

**mardi 15** : Réunion relative à l'étude sur la Verse

**mardi 22** : Réunion post-crue en Préfecture de l'Aisne

**jeudi 24** : Comité technique

## Mars

**mercredi 09** : Réunion agricole à Saint Michel (02)

**mardi 22** : Réunion post-crue avec le SPC Oise Aisne

**mardi 22** : Comité agricole du site de Longueil-Sainte-Marie

**lundi 28** : Réunion publique à Origny-Sainte-Benoite, présentation du programme de réduction de la vulnérabilité

## Avril

**mardi 05** : Réunion en sous-préfecture de Compiègne au sujet de la Verse (60)

**jeudi 7** : Réunion du réseau PAPI du CEPRI

## Mai

**mercredi 18** : Conseil d'administration électif



Les représentants des six départements

**mercredi 18** : Réunion publique à Hirson, projet de Saint-Michel



Réunion publique à Hirson

**jeudi 19** : Comité technique

## Juin

**mercredi 1<sup>er</sup>** : Réunion publique à Saint-Michel

**jeudi 16** : Conseil d'administration à Laon

**29 et 30** : Journées de sensibilisation des élus de l'Aisne à Chivy-les-Etouvelles (02)



Session de formation des élus de l'Aisne

**jeudi 30** : Inspection du site de Proisy par la DREAL Picardie

**jeudi 21** : Rencontre avec Mme le Préfet de la Meuse au sujet du projet de Varennes-en-Argonne (55)

## Septembre

**mercredi 7** : Réunion des directeurs d'EPTB

**jeudi 8** : Réunion relative au site de Varennes-en-Argonne à Bar-le-Duc (55)

**lundi 26** : Comité des actions de l'Entente inscrites au Plan Seine

## Octobre

**jeudi 6** : Réunion d'information relative à la DCI et à l'étude Aisne amont Aire à Laon



Conseil d'administration à Proisy

**mardi 18** : Participation à la COMITER dans le cadre de la DCI



**mercredi 19** : Bureau à Laon

**mardi 22** : Conseil d'administration et Comité de pilotage de l'étude Aisne amont Aire à Laon

## Novembre

**23 et 24** : Interventions de Jean-Michel CORNET et Mélissa MAGOUTIER au colloque de l'AMEVA à Amiens (80)

## Décembre

**1<sup>er</sup> et 9** : Interventions des services de l'Entente aux journées de formations sur les risques majeurs du CPIE de l'Aisne à Creil et Pont-Sainte-Maxence

**mercredi 07** : 5<sup>e</sup> anniversaire du CEPRI

**lundi 12** : Comité de pilotage NATURA 2000 à Beautor (02)



Une prairie de la moyenne vallée de l'Oise



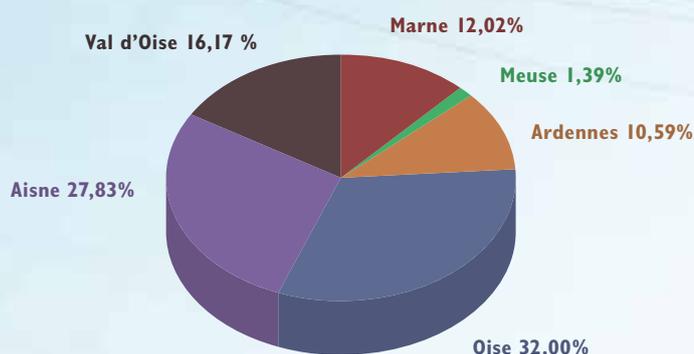
Les **finances**  
de l'établissement  
et les programmes  
d'investissement

# I Compte administratif

## Les premières estimations du compte administratif 2011

En 2011, les participations statutaires ont alimenté le fonds commun à hauteur de 2 273 220 €. Les participations additionnelles s'élèvent à 108 700 €.

### ● Participations statutaires des Conseils généraux membres, hors contributions additionnelles



### ● Section de fonctionnement

Les dépenses liées à l'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie sont légèrement inférieures à l'estimation initiale. Celles du site de Proisy sont légèrement supérieures, exclusivement en raison du coût de nettoyage des parcelles ayant été inondées lors du fonctionnement du clapet.

Les dépenses liées au fonctionnement des services restent globalement conformes aux prévisions du budget primitif 2011.

77,62% de la ligne des crédits budgétaires des aides versées aux syndicats de rivières ont été consommés.

### ● Section d'investissement

En 2011 l'Entente a réalisé un programme de travaux en rivières allégé qui a consisté principalement en des enlèvements d'embâcles.

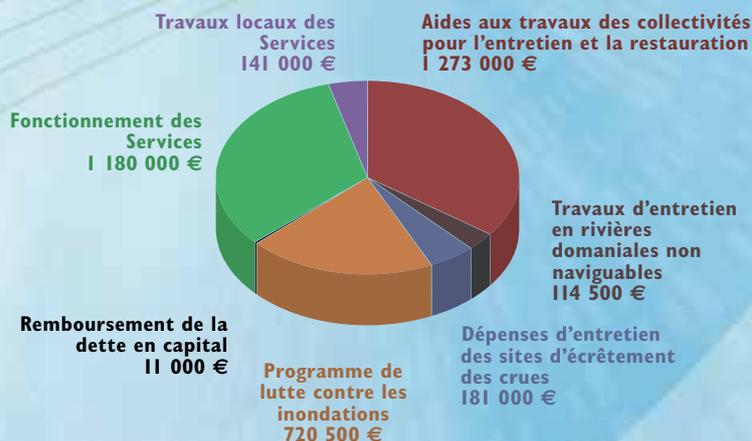
L'année 2011 aura été une année de décaissement en forte baisse, par rapport aux années passées, sur le programme interrégional de lutte contre les inondations. Il s'agit principalement de la fin des travaux des sites de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy.

En 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités territoriales avaient la possibilité de signer une convention relative au FCTVA. Le principe de cette convention était que les collectivités territoriales s'engagent à augmenter d'au moins un euro les investissements de l'exercice 2009 par rapport à la moyenne des années 2004 à 2008, en contrepartie l'Etat verserait par anticipation le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement de la gestion 2008.

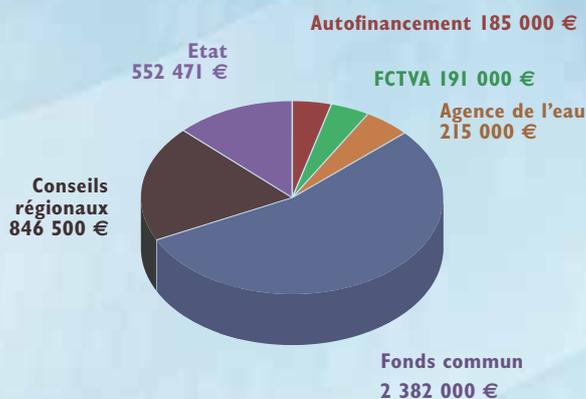
L'Entente Oise Aisne a saisi cette opportunité et réalisé l'objectif fixé. Le système a été pérennisé pour les années futures. En 2011 cette convention a permis à l'Entente de percevoir 190 000 € de FCTVA.

# Dépenses et recettes en 2011

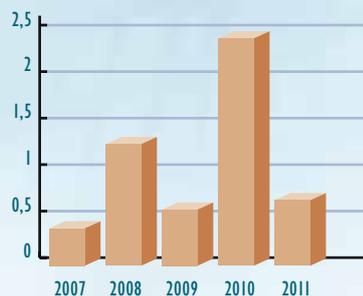
## ● Dépenses en euros (total : 3 621 000 €)



## ● Recettes en euros (total : 4 371 971 €)

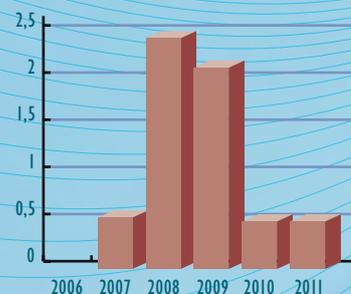


## ● Nombre d'années nécessaires au désendettement



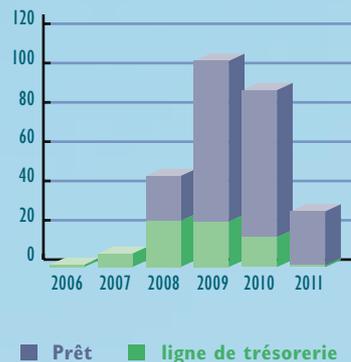
Le graphe ci-contre mesure le nombre théorique d'années nécessaires au désendettement, en rapportant le montant du capital dû en début d'année à l'autofinancement augmenté des dotations aux amortissements en tant que capital potentiellement disponible.

## Montant de la dette en millions d'euros



L'Entente Oise Aisne est endettée depuis 2007, année d'acquisition des locaux des services. Le recours à l'emprunt a par ailleurs été nécessaire en 2008 pour pallier le différé de récupération de la TVA. Si le coût de la dette est assez élevé par rapport au budget de fonctionnement de la collectivité, l'endettement reste maîtrisé en comparaison de la capacité d'autofinancement de l'institution.

## Coût de la dette en milliers d'euros



## 2 Le budget primitif 2012

Les participations statutaires et le budget primitif 2012 ont été votés à la majorité lors de la séance du conseil d'administration du 22 novembre 2011.

La préparation du budget primitif 2012 a été effectuée, comme les années passées, en prenant largement en compte les incertitudes financières et économiques des départements membres de l'Entente. De plus, le niveau des prévisions d'investissement de l'exercice 2012 ne nécessite pas de mobiliser la totalité des participations statutaires. La conjonction de ces deux facteurs a incité le Président de l'Entente de proposer aux administrateurs de reconduire les participations au même niveau que pour l'exercice 2011.

Dans cet esprit, l'Entente s'efforcera de maîtriser le plus possible l'évolution des frais de fonctionnement des services.

Conformément à ses engagements, l'Entente procède à l'entretien de ses aires d'écrêtement (Longueil-Sainte-Marie et Proisy). Dans ce but, plusieurs marchés d'entretien ont été passés avec des entreprises spécialisées. Fort de l'expérience des années passées, les prévisions des coûts d'entretien ont été affinés.

L'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie consiste à faucher les digues (environ 6 000 m), entretenir les 32 buses et les 8 vanes. Pour toutes ces actions 126 650 € sont prévus. Sur le site de Proisy l'entretien consiste à faucher la digue (1 000 m) et assurer l'entretien électrique et mécanique de l'ouvrage. 61 950 € sont prévus.

Ce coût, nécessaire au bon fonctionnement des ouvrages est supporté par l'Entente et les communes bénéficiaires des aménagements selon une répartition fixée dans les différentes DUP-DIG. La quote-part des communes est perçue par l'Entente avec un décalage d'un an afin de permettre aux communes d'intégrer la dépense adaptée dans leur budget. L'Entente continue sa politique de subventions aux syndicats de rivières en inscrivant 1 000 000 € de crédits qui seront très probablement augmentés lors du vote du budget supplémentaire.

Le programme de réduction de la vulnérabilité se poursuit à un rythme assez faible. Peu de communes continuent de manifester leur intérêt et une inscription de 20 000 € de crédits de paiement y sera consacrée. Le financement de chaque diagnostic et des éventuels travaux sera partagé entre la commune, le particulier et l'Entente.

La déclinaison du nouveau programme de travaux en rivières sur le domaine public non navigable (DNN) nécessite un nombre important d'autorisations de plusieurs sortes (conventions d'intervention, autorisation loi sur l'eau, notices d'incidences Natura 2000). En effet ce nouveau programme est largement orienté sur les problématiques environnementales (lutte contre les espèces invasives, reconstitution de ripisylves, frayères...) parfois peu connues qui nécessitent un travail de recherche. La combinaison de ces deux facteurs a conduit à un démarrage tardif en 2011.

L'année 2012 devrait permettre de résorber les retards accumulés et d'enclencher une dynamique pour les années à venir.

Dans la continuité de l'exercice précédent, le budget 2012 permettra de clôturer la génération des CPER 2000-2006 et de poursuivre les études de la nouvelle génération des CPER 2007-2013. Comme évoqué plus haut, peu de travaux d'investissement sont prévus en 2012.

**Le budget primitif 2012 s'établit ainsi à 4 223 721 € (tant en dépenses qu'en recettes).**

### ● Dépenses budget primitif 2012

Fonctionnement des services	878 950 €
Fonctionnement et entretien des aires d'écrêtement et de la réserve écologique	220 100 €
Aides aux collectivités territoriales	1 000 000 €
Programme de réduction de la vulnérabilité	28 377 €
Autofinancement	702 359 €
Divers	262 935 €
Travaux sous maîtrise d'ouvrage Entente en rivières domaniales non navigables	325 000 €
Programme interrégional de lutte contre les inondations	740 000 €
Travaux d'aménagement de la réserve écologique	26 000 €
Travaux d'aménagement des locaux des services et acquisition de matériel de transport et de bureau	40 000 €
<b>Total</b>	<b>4 223 721 €</b>

### ● Recettes budget primitif 2012

Agence de l'eau Seine - Normandie	628 016 €
Etat	217 707 €
Conseils régionaux	98 719 €
Entente (départements membres)	2 341 155 €
Communes	60 560 €
Divers	20 058 €
FCTVA	75 000 €
Autofinancement	702 359 €
FEDER	80 147 €
<b>Total</b>	<b>4 223 721 €</b>

### 3

## Les programmes d'investissement

Au ressortir des Plans d'actions et de prévention des inondations (PAPI) et conventions des précédents Contrats de plans Etat-Régions (CPER), les nouveaux Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013 ont trouvé une légitimité dans le cadre du Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement. Ce vaste programme consacre de nombreux projets dont les financements sont multiples. Ainsi, l'Entente a vu sa proposition d'un nouveau **programme de lutte contre les inondations** d'un montant de **25,8 M€**, retenu par l'Etat (40%) et les trois Conseils régionaux (30,9%) en 2007 et lancé en 2008. Le contrat de CPIER a été signé le 28 février 2008.

Un soutien du **FEDER** affecté au bassin Seine Normandie, vient également compléter le plan de financement (9,1%) pour atteindre les 80% d'aide sur la réalisation de sites d'écrêtement des crues à l'horizon 2013.

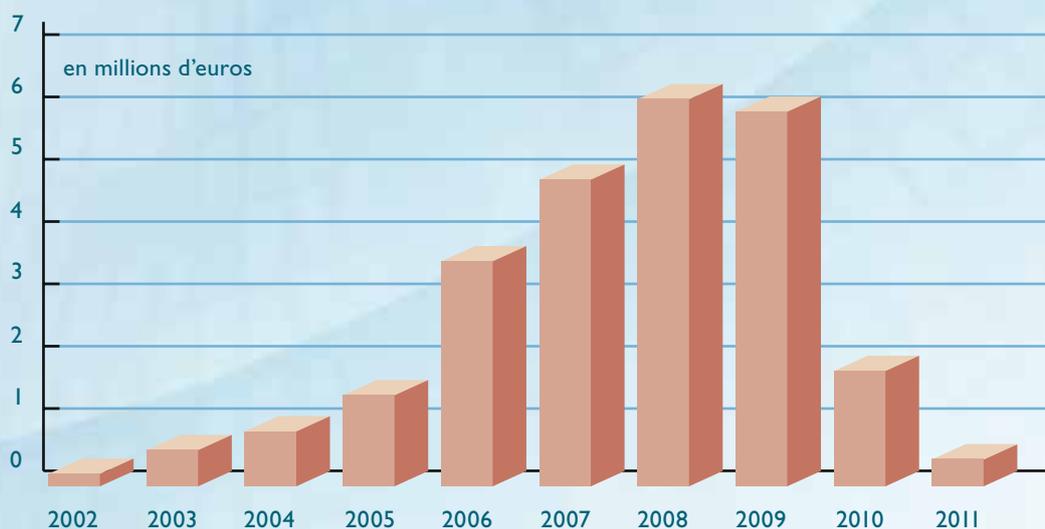
S'agissant **des actions environnementales**, le **Plan Seine** comprend les travaux **sur les rivières domaniales non navigables** dont l'Entente assure la maîtrise d'ouvrage, en réservant des contributions des FEDER régionaux (Picardie

et Champagne-Ardenne), à hauteur de 20% en Champagne-Ardenne et environ 9% en tant que complément à 20% des aides du Conseil régional de Picardie, sur un programme estimé à **4,9 M€ sur la période 2007-2013**.

Enfin, les études sur le site de Montigny-sous-Marle bénéficient d'une aide spécifique de 40% de l'Etat et de 33% de la Région Picardie, hors CPER.

Le Comité de pilotage du Plan Seine s'est réuni le 26 septembre 2011. **Il a été proposé d'intégrer dans le CPIER des opérations pilotes en tête de bassin** : il s'agira pour l'Entente de mener en concertation avec la profession agricole, des actions sur les versants visant à augmenter les temps de concentration (rôle sur les crues) et améliorer la qualité des eaux ruisselées (rôle environnemental). Concernant les études relatives aux projets d'écrêtement des crues, les six présidents des départements membres de l'Entente statueront sur leurs orientations stratégiques lors d'une réunion au Sénat le 28 février 2012. Le Conseil d'administration pourra ainsi, le 9 mai 2012, débattre d'un programme d'études et de travaux révisé de lutte contre les inondations du bassin versant prenant notamment en compte les orientations de la Directive inondation et le nouveau dispositif de PAPI.

#### ● Dépenses réalisées annuellement sur le programme interrégional CPER



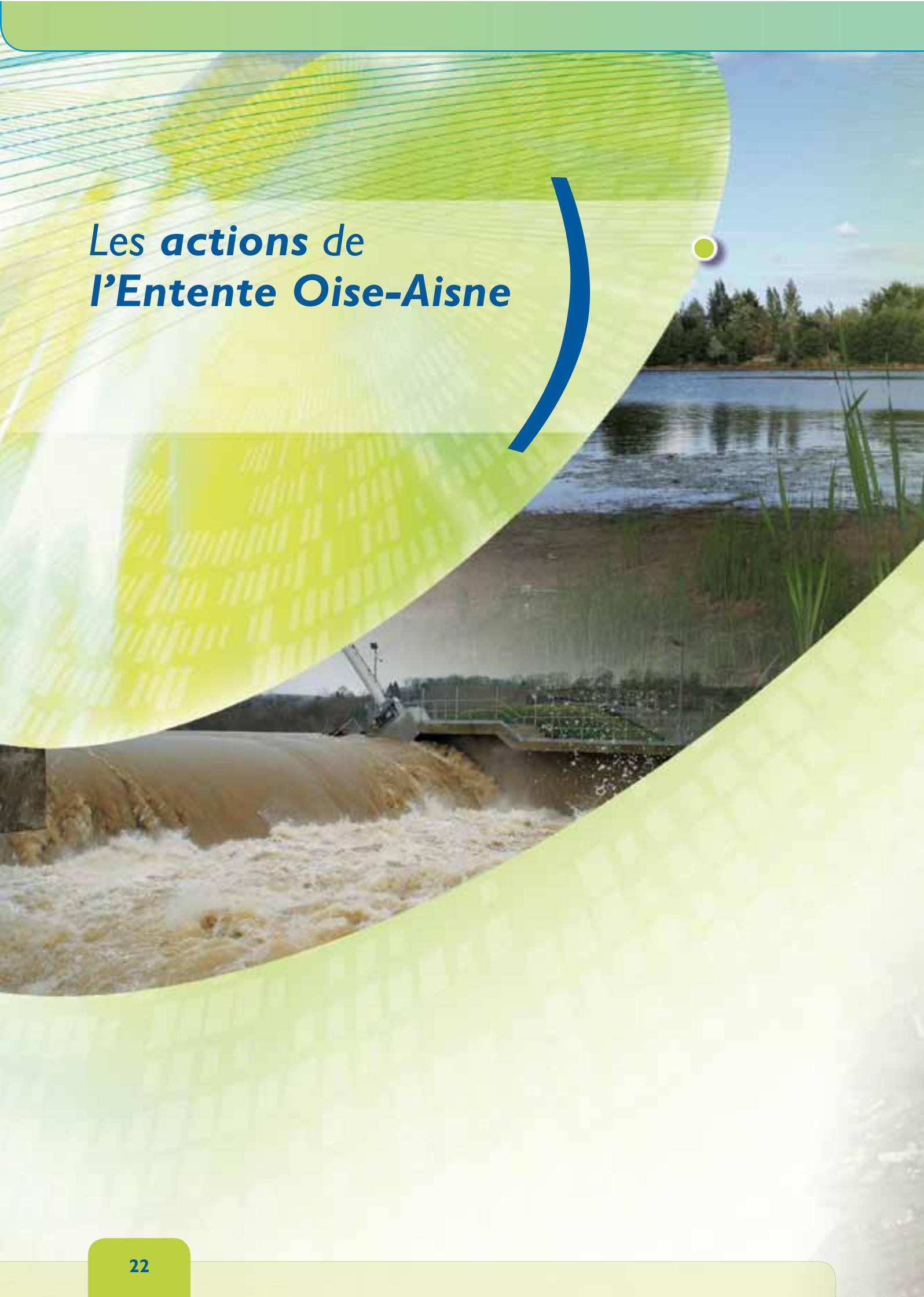
**Les aides apportées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie** aux travaux en rivières, tant pour la maîtrise d'ouvrage de l'Entente que pour la gestion déléguée des aides aux collectivités, légitimant un soutien aux équipes investies sur le champ environnemental, ont fait l'objet en 2010 d'une convention d'aides s'inscrivant dans le **contrat global pour l'eau 2008-2012**. L'Agence de l'eau Seine Normandie a souhaité, à partir de 2011, reprendre la gestion de ses aides pour l'entretien et la restauration des rivières. Elle a proposé de substituer au contrat global en cours, cosigné au motif principal de la gestion déléguée des aides, un nouveau contrat d'animation. Ainsi, en concertation avec l'Entente Oise Aisne, un nouveau contrat a été élaboré jusqu'à la fin du IXème programme s'inscrivant dans une démarche similaire de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par la DCE et le SDAGE. Les services de l'Entente, durant cette période transitoire, ont poursuivi la gestion administrative des dossiers d'aides aux collectivités s'inscrivant dans les conventions financières ouvertes avec l'Agence. Les objectifs attendus dans le cadre de ce nouveau contrat visent :

- à soutenir les actions relevant de ses compétences qui sont inscrites dans les orientations du SDAGE Seine-Normandie et dans les priorités du IX<sup>e</sup> programme (PTAP 2007-2012) ;
- à contribuer à une gestion équilibrée de la ressource en eau, notamment en ce qui concerne l'amélioration globale du fonctionnement des cours d'eau, la préservation et la valorisation du milieu naturel ;
- à organiser une synergie entre l'Entente et l'Agence pour développer, promouvoir et financer les opérations à mener pour atteindre ces objectifs en particulier l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015.

Il s'agit donc de poursuivre la dynamique d'animation engagée dans le précédent contrat global Entente - Agence. Le soutien financier de l'Agence est similaire à celui apporté en déclinaison du contrat 2008-2012.

En 2012, à l'issue de ce contrat d'animation de deux années, il conviendra d'étudier, en concertation avec les services de l'Agence de l'eau, les modalités de poursuite de cette démarche dans le cadre des priorités fixées au X<sup>e</sup> programme.

localisation des projets	autorisation de programme études		autorisation de programme travaux	
	dates	montants	dates	montants
Site de Longueil-Sainte-Marie	28/11/2002	501 000 € HT	02/10/2003 02/02/2006	9 400 000 € HT
Site de Proisy	29/11/2001	300 000 € TTC	25/11/2004	8 200 000 € HT
Site de Varennes-en-Argonne	25/11/04, 02/02/06 et 14/10/2008	550 000 € HT		
Sites de Saint-Michel et Watigny	06/04/2006	680 000 € HT		
Site de Savigny-sur-Aisne	06/04/2006	680 000 € HT		
Site de Montigny sous Marle	04/10/2007	600 000 € HT		
Site des crêtes préardennaises	14/10/2008	710 000 € HT		

The background image shows a water treatment facility. In the foreground, there is a large concrete dam with turbulent, white water cascading over it. Behind the dam, a body of water is visible, with a small structure and some vegetation on the far bank. The sky is blue with some light clouds. The entire image is overlaid with a large, semi-transparent green and yellow graphic that has a grid-like pattern and a blue curved line.

# **Les actions de l'Entente Oise-Aisne**

## Du risque d'inondation, de la préservation de l'environnement

### Des actions de lutte contre les inondations et de la DCI

L'Entente met en œuvre depuis sa création en 1968 des actions de lutte contre les inondations bénéficiant depuis 2000 de Contrats de Plan Etat-Région. Ce programme d'actions et ses évolutions ont abouti en 2009 à la publication d'une stratégie de gestion du risque à l'horizon 2013 (cf. p.26) permettant à chacun de s'approprier les enjeux et les objectifs de lutte contre les inondations. La démarche combine des ouvrages de surstockage en amont, des leviers de protection localisées et des politiques préventives complémentaires (aides aux collectivités, protections rapprochées, réduction de la vulnérabilité, aménagement des versants, lutte contre le ruissellement, etc.). Au nom de la solidarité de bassin, l'EPTB Oise-Aisne trouve ainsi toute sa légitimité à réaliser des ouvrages dynamiques et statiques (sites de surstockage, ouvrages rustiques sur les affluents, etc.) sur certains territoires moyennant l'indemnisation occasionnelle des dégâts aux cultures au profit des populations distantes. De plus, une complémentarité est recherchée entre les aménagements de surstockage, les aménagements visant à limiter la dégradation des gains au gré des apports des affluents et les protections rapprochées en aval. Les actions de réduction de la vulnérabilité viennent également compléter le dispositif dans les zones à enjeux.

Ce programme, riche techniquement et éprouvé par l'opérationnalité de certains sites, s'inscrit d'ors et déjà pour partie dans les objectifs de la directive européenne relative à la gestion des inondations publiée en novembre 2009. En effet, la transposition de cette directive, dont l'objectif est d'aider les États membres à prévenir et à limiter les inondations et leurs conséquences néfastes pour la santé, l'environnement, les infrastructures et les biens, représente une opportunité pour l'Entente d'offrir sa politique de prévention et de l'asseoir durablement dans un cadre national.



## Des actions convergentes pour la DCE et la DCI

Plus que jamais avec l'entrée en vigueur de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de la directive cadre sur les inondations (DCI), la stratégie de lutte contre les inondations de l'EPTB Oise Aisne doit s'inscrire dans une approche globale de la gestion équilibrée de la ressource intégrant des objectifs complémentaires de gestion hydraulique et de valorisation des milieux aquatiques. Ainsi, en complément des aménagements de surstockage en amont du bassin et dans le souci de tendre vers le bon état, l'Entente développe une nouvelle approche permettant de voir converger les enjeux de la DCE et de la DCI. Testée sur les crêtes préardennaises (08), cette stratégie déclinée sur des sous-bassins comporte trois objectifs convergents :

- Mettre en place des pratiques sur les versants qui permettent d'augmenter les temps de concentration, de limiter le ruissellement et d'améliorer la qualité des eaux ruisselées ;
- Améliorer la qualité des milieux sur certains secteurs qui présentent des potentialités environnementales, en conformité avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) ;
- Réaliser de petits aménagements de régulation des crues dans des secteurs écologiquement peu intéressants dans l'objectif d'une diminution locale de l'exposition au risque et des apports des affluents.

Si les résultats de cette opération pilote sont concluants, l'Entente pourrait en décliner les principes sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise en parfaite complémentarité avec ses ouvrages de surstockage et les opérations de réduction de la vulnérabilité au niveau du bâti.

Le leitmotiv de l'Entente est donc de pouvoir mener de front en partenariat avec les acteurs locaux, les objectifs conjoints de lutte contre les inondations et de préservation de l'environnement en développant des typologies d'actions convergentes.

## De l'atteinte du bon état et de la DCE

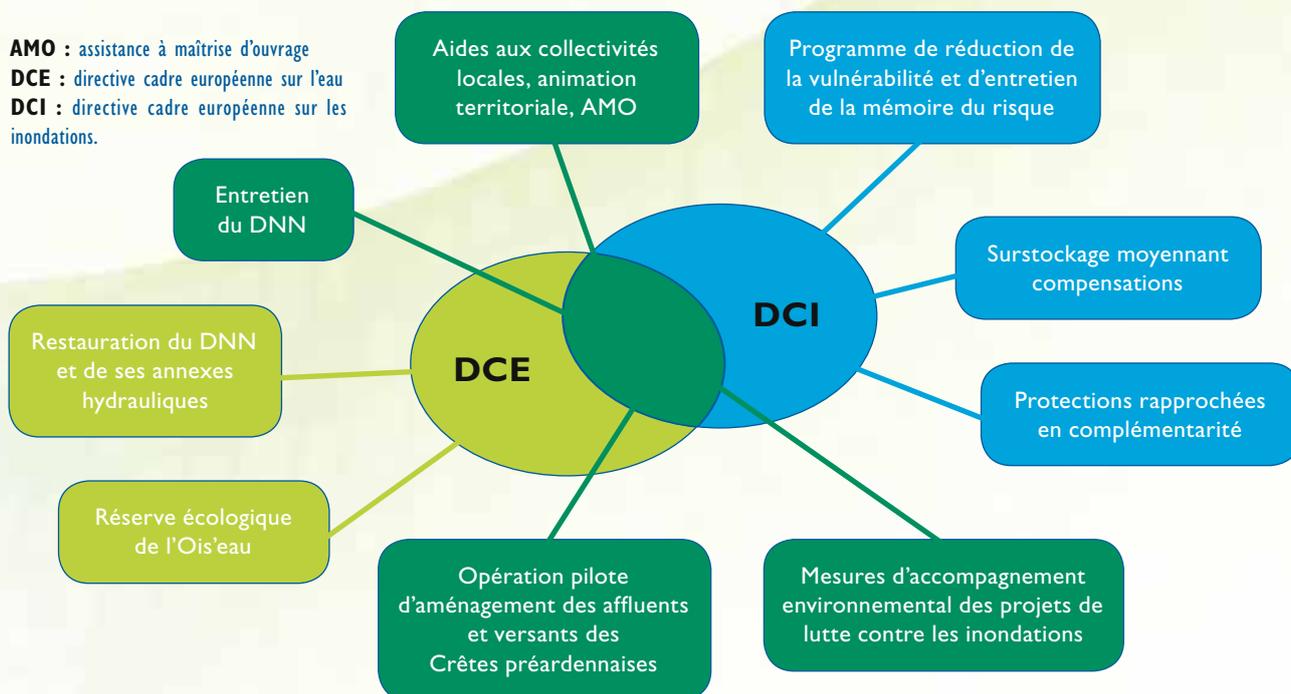
Préserver l'environnement du bassin est la seconde mission statutaire portée par l'EPTB qui tend aujourd'hui vers un objectif ambitieux fixé par la DCE : l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'horizon 2015. L'ensemble des avancées réglementaires, dans un contexte de reconnaissance de l'Entente en tant qu'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) et de révision du SDAGE, ont fait émerger des problématiques de gouvernance source de nouveaux défis pour l'Institution. En effet, l'Entente, de par son objectif de préservation des milieux naturels, développe depuis de nombreuses années une politique d'entretien et de restauration des cours d'eau qui n'a cessé de monter en puissance au vu des enjeux réglementaires. Face à ces ambitions nouvelles, partagés par l'ensemble des acteurs de l'eau, l'Entente a notamment révisé son programme d'aides aux collectivités, renforcé le volet environnemental de ses actions en maîtrise d'ouvrage propre tant sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne que sur les projets de lutte contre les inondations. L'Entente anime également le DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise. En tant qu'EPTB, dont la place dans la gouvernance de l'eau ne cesse de se renforcer, l'Entente souhaite avec le soutien de ses partenaires relever ce défi ambitieux et apporter sa contribution à l'édifice de la gestion équilibrée de la ressource en eau.



**AMO** : assistance à maîtrise d'ouvrage

**DCE** : directive cadre européenne sur l'eau

**DCI** : directive cadre européenne sur les inondations.



# I Action sur le lit majeur pour écrêter la crue

## Connaissance, mémoire du risque et information pédagogique



Pluviomètre



Sonde



Des enfants de l'école primaire d'Etréaupont à la découverte du risque d'inondations



### ● Le réseau de mesures

Dans le cadre de ses projets de lutte contre les inondations (Crêtes préardennaises, Aizelles, Saint-Michel, etc.), l'Entente a mis en place des instruments de mesures (sondes, pluviomètres) dont les données permettront d'améliorer durablement la connaissance de la formation des inondations sur ces bassins et d'apprécier l'efficacité des actions de prévention et de protection entreprises.

Les données recueillies sont rapatriées sur des serveurs hébergés dans les locaux de l'Entente puis traitées via un logiciel de supervision. Elles seront également mises à disposition du public via le site Internet de l'Entente sous forme de graphiques actualisés en temps réel.

### ● Communication et information pédagogique

#### Les animations auprès du grand public, des acteurs et des scolaires

Au-delà des actions menées sur la réserve écologique de l'Ois'eau, les services de l'Entente ont dispensé des animations sur le site de Proisy et participé à des journées d'information sur les risques majeurs dans le cadre de modules pédagogiques (classes d'eau, journées du CPIE de l'Aisne, etc.). L'Entente a également mis à disposition son exposition relative aux actions de lutte contre les inondations de l'association le Pied de la lettre (Médiathèque l'Oise aux livres) dans le cadre des Semaines régionales de l'environnement, réalisé une animation scolaire et animé une soirée débat à Etréaupont sur l'inondation de janvier 2011.

Une animation sur le fonctionnement du site de proisy auprès d'étudiants de l'IUT de Saint-Denis.

### ● Des plaquettes et une lettre d'information

Au ressortir de la crue de janvier 2011, une lettre d'information spéciale a été publiée. Cette dernière rassemble des témoignages d'acteurs locaux et les temps forts de l'événement. Par ailleurs, un marché d'édition a été lancé à l'automne afin de publier quatre plaquettes relatives aux sites et projets d'écrêtement des crues dont une a été publiée en 2011 (Varennnes-en-Argonne).

### ● L'exposition itinérante « Des rivières et des hommes... apprendre à vivre avec les inondations »

En 2011, l'exposition a été déployée sur la commune de Noyon du 30 mai au 14 juin puis sur la commune de Liancourt du 12 au 23 septembre.



Plaquette de présentation du site de Varennnes-en-Argonne

lettre d'information

# La stratégie de lutte contre le risque d'inondations à l'horizon 2013

Les inondations les plus préjudiciables observées sur l'ensemble du bassin correspondent à des épisodes pluvieux généralisés et soutenus, qui génèrent des débordements dès l'amont. L'onde de crue, largement débordante, s'étale et progresse, tantôt en se laminant, tantôt en s'étoffant d'apports des affluents.

**Les dommages constatés sur le bassin, d'un coût estimé à 2 milliards d'euros (à l'habitat et à l'industrie) pour un événement centennal, se concentrent essentiellement le long de l'Oise canalisée (en aval de la confluence Oise-Aisne).**

Ce secteur de vallée est tributaire de l'ampleur des crues provenant de l'Oise amont et de l'Aisne, mais aussi de leur éventuelle concomitance à la confluence. Les observations ont montré que la crue de l'Oise arrive généralement avant la crue de l'Aisne. La stratégie de l'Entente Oise Aisne consiste ainsi à augmenter le plus possible ce déphasage en privilégiant les actions qui ralentissent la progression de la crue de l'Aisne et retardent peu la crue de l'Oise.

**Le ralentissement dynamique, consistant en toute action qui tend à ralentir le ruissellement puis la propagation de l'onde de crue, est le moyen d'action privilégié sur le bassin. Les ouvrages de surstockage projetés sur l'amont visent à écrêter les crues d'une période de retour supérieure à 10 ans environ, correspondant à l'optimum économique de régulation. Des protections rapprochées en complément de ces aménagements permettent d'augmenter significativement les gains économiques et prémunissent le maître d'ouvrage de toute pression locale d'une utilisation plus fréquente au détriment des espaces agricoles appelés à supporter la surinondation.**

**Sur le haut bassin de l'Oise**, l'aménagement de surstockage de Proisy (02) sur l'Oise en amont de Guise est opérationnel ; un aménagement à Saint Michel (02) sur le Petit Gland en amont d'Hirson est à l'étude, ainsi qu'un aménagement à Montigny-sous-Marle (02) sur la Serre en amont de Marle.

**Sur l'Aire**, un aménagement à Varennes-en-Argonne (55) en amont de la ville est à l'étude, complété, sur l'Aisne, par un aménagement dont la localisation, en amont d'Attigny et Rethel, reste à préciser.

**Le long de l'Oise canalisée**, l'optimum économique de régulation se situe pour des crues plus rares, à environ 30 ans de période de retour. Ainsi, l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie (60), à base de casiers latéraux, lui aussi opérationnel, cible des crues d'une telle occurrence. La complémentarité des aménagements sur ce secteur est atteinte, dès lors que les aménagements sur la branche de l'Aisne peuvent réguler, et donc ralentir, un épisode trentennal. Alors la crue en aval de la confluence est atténuée d'une part, sous l'effet de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, d'autre part, du fait du déphasage augmenté entre les ondes de crues de l'Oise et de l'Aisne.

**Les actions sur le bassin de l'Aisne** doivent être efficaces, à minima, pour une gamme de crues de 10 ans à 30 ans de période de retour. Des actions hydro-environnementales, visant à améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau (objectif de bon état écologique de la directive cadre sur l'eau) et augmenter les temps de concentration et la qualité des eaux ruisselées, sont à l'étude sur les affluents de l'Aisne ardennaise. Ce programme expérimental est préfigurateur de ce qui pourrait être généralisé, prioritairement sur les hauts bassins de l'Aisne et de l'Aire, lors du prochain Plan. En complément des dispositifs de surstockage, qui assurent la régulation du pic de crue, un ralentissement de la genèse de la crue pourrait augmenter encore le déphasage à la confluence Oise-Aisne. Les principales agglomérations fortement exposées au risque d'inondations de l'Oise et de l'Aisne bénéficieront de ce programme, à l'exception de la moyenne vallée de l'Oise, pour laquelle des actions spécifiques devront être envisagées ultérieurement.

Le coût de l'ensemble du programme tel qu'envisagé à l'horizon 2013 (2016 pour les travaux) est estimé à environ 50 millions d'euros d'investissement. Il s'ensuivra une diminution du coût moyen des dommages d'inondation de 15 millions d'euros par an environ. Cet investissement est ainsi amorti en moins de 4 ans, ce qui démontre l'intérêt de privilégier les mesures visant à atténuer les crues moyennes.

La démarche développée à travers cette stratégie est préfiguratrice des exigences de la directive cadre inondation. Les territoires à risques, une fois identifiés, ont fait l'objet d'une analyse des risques encourus puis d'un programme d'actions adapté.

Elaborée par les services de l'Entente en capacité à produire des études hydrauliques et économiques, **la stratégie d'aménagement à l'horizon 2013 pour lutter contre les inondations sur le bassin de l'Oise** a fait l'objet de nombreuses discussions, de demandes d'avis auprès des services spécialisés et enfin d'un débat en séance plénière du Conseil d'administration de l'Entente. Les élus siégeant à l'Entente se sont approprié et ont approuvé ce document stratégique lors de la session du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

## ● A chaque problématique du risque d'inondation sa solution

**Si le risque d'inondations ne peut être totalement exclu, des solutions existent pour réduire la vulnérabilité des zones urbaines inondables. L'Entente vise à mettre en œuvre une politique concertée d'aménagement à l'échelle du bassin versant afin de cibler les crues moyennes à fortes et à accompagner les travaux adaptés localement qui peuvent limiter les dommages des crues d'une période de retour plus fréquente.**

**Des crues de faible ampleur (quelques années de période de retour) produisent déjà des dommages à l'habitat et à l'industrie.** Pour de petites crues, des solutions

locales (merlon en terre, muret de protection) peuvent être mises en œuvre par les propriétaires. Des actions sur l'habitat sont aussi envisagées pour diminuer les dommages en cas de crue ; un programme pilote d'aides aux particuliers pour de tels travaux a été engagé par le Conseil d'administration de l'Entente en décembre 2008.

**Pour les crues un peu moins fréquentes (5 à 10 ans de période de retour)**, les dommages commencent à être plus conséquents et peuvent concerner des quartiers dont une protection appropriée et/ou un programme d'aménagements localisés (lutte contre le ruissellement, réseau pluvial, protection en centre urbain, etc.) peuvent avantageusement être recherchés par la commune ou la communauté de communes, sous la forme notamment d'ouvrages de protection. L'Entente apporte d'ailleurs son aide aux projets locaux de protection contre les inondations sous réserve d'être autorisés et hydrauliquement compensés.

**Pour des crues plus rares (période de retour supérieure à 10 ans)**, l'événement devient par définition une catastrophe naturelle et des solutions locales ne sont plus forcément adaptées. Une maîtrise d'ouvrage «bassin» de

l'EPTB devient nécessaire pour la mise en œuvre d'ouvrages d'écrêtement optimisés avec des organes automatisés pour diminuer le nombre d'aménagements. Les actions sur les versants augmentent quant à elles les temps de concentration au bénéfice de populations locales et distantes mais aussi de l'environnement. L'Entente privilégie par conséquent cette approche sur l'amont des versants et sur les sous-bassins des affluents majeurs de l'Oise et de l'Aisne.

**Crues fréquentes (T = 1 à 5 ans)**  
acteur : le citoyen

**Crues fréquentes (T = 5 à 10 ans)**  
acteur : la commune, la communauté de communes

**Crues rare (T > 10 ans)**  
acteur : l'établissement territorial de bassin



Le programme d'actions de l'Entente présenté dans ce chapitre couvre l'ensemble de ces problématiques qui nécessitent, suivant le niveau de risque, des actions en amont du bassin, des actions plus localisées et enfin la recherche dans la complémentarité des solutions englobant différentes occurrences de crues, niveaux de vulnérabilité et enjeux environnementaux.

### Des protections localisées et des actions de réduction de la vulnérabilité à entreprendre pour ce type de crue fréquentes

L'ouvrage de Proisy n'a pas régulé la crue de novembre 2010 au motif qu'elle était inférieure d'une quarantaine de centimètres par rapport à sa consigne. En effet, l'ouvrage cible les crues dites 'moyennes', d'une période de retour de dix ans et plus. Si l'on peut regretter quelques dommages sur cette crue intermédiaire, il convient de souligner qu'une régulation à un niveau inférieur pour préserver l'ensemble des enjeux évoqués ci-dessus, fait qu'une crue décennale remplirait la 'cuvette' de Proisy. Ainsi, pour une crue plus rare, l'ouvrage serait saturé tandis que les débordements se généraliseraient par-dessus les protections que certaines communes, comme Guise, ont réalisées.

Cet épisode doit amener les communes situées en aval de Proisy à adapter leur niveau de protection ; c'est en ce sens que l'Entente a écrit aux maires concernés dès la fin novembre pour recenser ces besoins et leur apporter un soutien méthodologique et financier.



L'Oise en crue en novembre 2010



Les protections rapprochées dans Guise



Travaux de réduction de la vulnérabilité (rehausse d'une chaudière)

## La crue de janvier 2011 : une inondation moyenne ayant conduit à l'activation du site de Proisy

A la différence de la crue «fréquente» de novembre 2010 dont les volumes étaient inférieurs à la consigne de fonctionnement du site de Proisy, la crue de janvier 2011, d'une période de retour de 50 ans, a conduit les services de l'Entente à activer le clapet de l'ouvrage entraînant le stockage de 4 millions de mètres cube d'eau dans la cuvette et une économie de dommages de 70 millions d'euros. Les communes en aval ont ainsi pu bénéficier de l'abaissement de la ligne d'eau (55 cm au maximum), néanmoins des dommages ont été constatés en aval de Guise en raison

de l'absence de protections localisées dimensionnées en complémentarité des effets bénéfiques de la régulation et d'une forte vulnérabilité du bâti. Un des enseignements principaux de ces deux événements est que les travaux de protections rapprochées dans la commune de Guise permettent à la fois une protection pour des crues fréquentes (moins de 10 ans de période de retour) et pour des crues moyennes (supérieures à 10 ans de période de retour) régulées par l'ouvrage de Proisy. Cette démarche entreprise avec succès par la commune de Guise et réalisée par le SIABOA pourrait être étendue et couplée à des actions ciblées de réduction de la vulnérabilité dans les communes sinistrées en aval de Guise.



Le site de Proisy  
activé en janvier  
2011

## Les projets d'écrêtements des crues

### Le site d'écrêtement des crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

L'ouvrage de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les communes de Longueil-Sainte-Marie est opérationnel depuis fin 2009.

#### Entretien et gestion du site

Le marché d'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie relancé pour une seconde fois a été attribué en février 2011 pour une durée de deux ans renouvelable une fois. Ce nouveau marché est séparé en deux lots :

- Lot 1 : travaux paysagers (fauchage, abattage, semis...) attribué à l'entreprise Agrifauchage
- Lot 2 : travaux subaquatiques (nettoyage des vannes et buses) attribué à l'entreprise CTS.

Suite à de nombreuses dégradations des armoires électriques, des ceintures de renforcement ont été placées sur toutes les armoires du site de Longueil-Sainte-Marie.



Manipulation de batardeaux sur le site de Longueil-Sainte-Marie

#### Le site en chiffres

- **8 communes** d'accueil des travaux d'aménagement
- **54 communes** riveraines bénéficiaires
- **15 à 20 cm** d'abaissement de la ligne d'eau pour une crue similaire à celle de 1993.
- **9,7 millions d'euros HT** pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.)
- **90 millions d'euros** de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.
- **140 000 euros** par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires).

Le bureau d'étude Safège, titulaire du marché de certification des digues jusqu'en novembre 2011, a certifié un état de sûreté satisfaisant pour l'ensemble des digues et déversoirs du site.

L'étude agricole de 2006 réalisée par la chambre d'agriculture de l'Oise, proposait plusieurs outils de suivi :

- Installations d'échelles hydrométriques
- Suivi piézométrique
- Missions photographiques lors de crue
- Suivi parcellaire (récolte, analyses de sol)
- Comité de suivi.

En l'absence de fonctionnement du site suite à la crue de janvier 2011, une réunion du comité de suivi agricole a été proposée par l'Entente Oise Aisne afin de présenter la crue aux exploitants agricoles, aux élus et à la chambre d'agriculture. Dans ce cadre, les outils de suivi ont été abordés et le suivi parcellaire proposé par la chambre sera mis en place courant 2012.

#### Frayère de Verberie

Les méandres de l'Automne bordant la frayère ont été identifiés comme très intéressants par l'ensemble des partenaires. Suite à l'identification de ce site, plusieurs étapes en ont découlé :

- Négociation avec le propriétaire
- Réalisation de nouvelles analyses (étant donné la proximité de notre frayère non attrayante)
- Estimation forestière
- Estimation du foncier.

Les résultats d'analyses ont été rendus en novembre 2011 et sont actuellement dans les mains des experts de la DREAL Picardie pour interpréter ces résultats. Les estimations sont également en cours.



Frayère de Verberie

## ● **Le site d'écroulement des crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02)**

### **La crue de janvier 2011**

L'ouvrage de Proisy a fonctionné lors de la crue de l'Oise du 7 et 8 janvier 2011. Cette crue d'une période de retour d'environ 50 ans sur le secteur de Proisy est la résultante d'une combinaison de trois facteurs climatiques : un manteau neigeux exceptionnel et très étendu suite à de fortes chutes de neiges, un brusque redoux accompagné de précipitations les 5 et 6 janvier 2011.

Les services de l'Entente ont assuré la permanence à l'ouvrage de Proisy, se relayant jour et nuit durant trois jours pour piloter l'ouvrage et suivre la régulation du site, démarrée à 11h00 le vendredi 7 janvier et terminée le dimanche 9 janvier à 7h00. Le dispositif de surveillance mis en place a donc pu être testé : suivi de l'évolution de la crue à partir des données en temps réel de la supervision sur Compiègne et à Proisy, coordination avec les services de l'Etat (Préfectures, SIDPC, Service de prévision des crues), mobilisation des agents d'astreinte puis des agents techniques.

L'écroulement du pic de crue de l'Oise a permis de relarguer un débit décennal (160 m<sup>3</sup>/s) bien inférieur au débit amont pendant environ une demi-journée. Suite au remplissage maximal de la cuvette samedi matin à la cote de 111,00 m NGF, le débit relargué a alors atteint environ 185 m<sup>3</sup>/s pendant quelques heures avant l'arrivée de la décrue progressive. Les dommages ont été nettement inférieurs à ceux consécutifs à la crue de décembre 1993, la plus forte crue récente sur le secteur dont la période de retour est proche de celle de janvier 2011 mais néanmoins inférieure. Plus de 400 habitations sur Guise ont bénéficié de cette réduction des hauteurs d'eau. Plus en aval, les effets de la régulation ont également atteint la commune d'Origny-Sainte-Benoîte. Les économies de dommages ont été estimées à environ 70 millions d'euros. La décrue totale s'est effectuée sur environ 6 jours. Une réunion agricole a eu lieu le 2 février avec les exploitants et les organisations professionnelles agricoles afin de leur expliquer le plan d'action de la remise en état de la cuvette et de leur soumettre les indemnités calculées pour la surinondation selon le protocole agricole.

Le nettoyage de la cuvette (nettoyage des laisses de crue et remise en état des clôtures), terminé début avril, a été assuré par l'entreprise Robert et Laurent titulaire du marché de fauchage et d'entretien paysager du site. A noter que certains exploitants ont préféré assurer le nettoyage eux-mêmes. Toutes les parcelles ont fait l'objet d'un état des lieux approfondi en présence des services de l'Entente, des exploitants, de l'entreprise d'entretien et parfois de la Chambre d'agriculture. Les dégâts identifiés ont concerné en majorité les clôtures et les déchets jonchant les parcelles. Des dommages plus spécifiques concernaient la perte d'un amendement calcique pour un exploitant et l'endommagement d'un ponceau agricole.

La totalité des dépenses engendrées par la crue, hors indemnités liées aux servitudes de surinondations, s'élève à 89 688 €, répartis en plusieurs types d'indemnités :

Dépenses réalisées en 2011

- Indemnités exploitants suite à la crue : 28 841 €
- Indemnités fonds de jardins : 772 €
- Participation à l'amendement calcique : 5 665 €
- Dépenses de remise en état de la cuvette : 16 960 €

Dépenses restant à réaliser en 2012 :

- Ponceau : 24 342 €
- Amendement calcique : 5 662 €
- Indemnités exploitants suite à la crue : 1 929 €

Concernant les servitudes de surinondations enregistrées aux hypothèques, les versements représentent, au 31/12/2011, 47 902 €. Le versement de ces servitudes s'étale sur plusieurs années étant donné la nécessité d'enregistrer les actes aux hypothèques.

Enfin les dépenses annexes découlant du protocole agricole de Proisy signé en 2006 représentent 56 304 €, répartis en deux types d'indemnités :

- Non transparence exploitants : 40 854 €
- Allongements de parcours définitifs (3 exploitants concernés) : 15 450 €

### **Marché d'entretien mécanique et électrique**

Le marché d'entretien des systèmes mécaniques, hydrauliques et électriques a été attribué à l'entreprise SHP. La durée du marché est de deux ans, renouvelable une fois.

Des visites de contrôle sont prévues à des fréquences différentes selon le type de matériel à vérifier ou remplacer préventivement. L'entreprise intervient au minimum tous les 6 mois selon une liste définie de travaux de maintenance.

Parallèlement, les agents de l'Entente Oise Aisne procèdent à une levée complète du clapet tous les mois si le niveau de l'Oise le permet. Cela permet de vérifier très régulièrement le fonctionnement optimal de l'ouvrage.

### **Conseil d'administration du 11 octobre 2011**

Le Conseil d'administration du 11 octobre 2011 a eu lieu sur Proisy. Il a permis d'exposer le déroulement de la crue de janvier 2011 et de sa régulation par l'ouvrage. De plus, les membres du Conseil et des services de l'Etat présents ont pu se rendre sur l'ouvrage, visiter le local technique et ainsi appréhender concrètement le site de Proisy et son fonctionnement.

### **L'ouvrage en chiffres**

- **2 communes** d'accueil des travaux d'aménagement
- **4 communes** concernées par les servitudes de surinondation
- **18 communes** riveraines directement bénéficiaires
- **285 ha** de surface de stockage
- **8.2 millions d'euros HT** pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 600 000 euros pour les mesures d'accompagnement (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, Etat et Régions).
- **70 millions d'euros** de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.
- **100 000 euros TTC** par an environ, pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires).

## Le projet de Saint-Michel (02)

La phase de conception et de concertation s'est poursuivie, avec le lancement et la réalisation des études spécifiques.

### Les études

De nouvelles investigations ont été réalisées sur des espèces végétales comme la Gagée jaune et la Dorine à feuilles alternes, mais également une moule, la Mulette épaisse dont la présence sur le site n'a été inventoriée que très récemment. Ces trois espèces sont considérées comme rares et donc à protéger.

Il s'en est suivi des réunions de travail avec les services de l'Etat et des spécialistes afin de proposer les mesures de préservation adaptées.

Cependant, la limitation des dépôts de limon tant dans la rivière que sur les berges, tend à améliorer la situation de ces espèces. Afin de dégager une solution technique acceptée par tous les acteurs, des consultations avec les différents intervenants ont permis d'identifier des pistes, en cours de finalisation.



Mulette épaisse (*Unio crassus*)



Gagée jaune



Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*)

### Etudes complémentaires :

Des études dans la traversée d'Hirson, menées avant le lancement des études sur Saint-Michel, avaient conclu en 2005 à un certain nombre de préconisations, dont la modification du seuil Pasteur, la modification du lit de l'Oise et du Gland afin d'augmenter les capacités d'écoulement des deux rivières et

limiter ainsi les débordements. Cette étude lançait également les bases de sites d'écêtement en amont.

Avec les conclusions de l'étude du site de Saint-Michel et notamment les effets de réduction des débits du Gland, la reprise de ces études dans la traversée d'Hirson était nécessaire afin de valider les mesures à prendre pour être en phase avec les restitutions de débits en aval du site d'écêtement.

Suite aux études hydrauliques, la modification du seuil Pasteur dans la traversée d'Hirson est nécessaire afin de permettre d'augmenter le débit passant sans préjudice dans cette commune et limiter ainsi l'effet des débordements du Gland. Actuellement, ce seuil est fixe et des études antérieures avaient proposé comme aménagement, l'abaissement de ce seuil d'un mètre et la pose d'un clapet mobile pour maintenir en période courante le niveau de la rivière à son niveau actuel.

Cependant, conformément à la circulaire du 25 janvier 2010 pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, l'opportunité de maintenir le seuil doit s'analyser, d'autant que le seuil Pasteur a été inscrit dans les ouvrages prioritaires à traiter dans le cadre du grenelle de l'environnement, notamment avec pour objectif d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Plusieurs hypothèses d'aménagement autour de ce seuil ont alors été envisagées. Une étude complémentaire a été lancée pour retenir de manière objective la solution la plus efficace en prenant en compte un certain nombre de critères.

Cette étude sur le seuil Pasteur a été complétée par une analyse précise des capacités d'écoulement des rivières dans la traversée d'Hirson, devant aboutir à la mise en place d'une programmation pluriannuelle de travaux de protection et de recalibrage.

L'étude a été finalisée à l'automne 2011 et transmise à la ville d'Hirson pour le choix de la solution d'aménagement du seuil Pasteur et le lancement du programme de protection.

### Le projet en chiffres

#### Caractéristiques du bassin de surstockage :

- Volume de stockage utile : 1 920 000 m<sup>3</sup>
- Surface agricole affectée par la surinondation : 65 ha
- Hauteur maximale de la retenue : 7 m
- Niveau maximum de la retenue : 193 m NGF

#### Dimensions de l'ouvrage :

- Hauteur maximale de la digue : 9 m (cote 195 m NGF)
- Longueur de la digue : 250 m
- Volume de remblai : 22 000 m<sup>3</sup>

#### Évacuateur de sécurité (dimensionné pour une crue cinqmillénale) :

- Largeur : 26 m
- Cote : 194,35 m NGF

## ● **Le site de Montigny-sous-Marle (02)**

### **Le projet de Montigny-sous-Marle**

L'Entente Oise Aisne s'est portée maître d'ouvrage de ce projet à la suite d'une étude menée par le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval visant à réduire les risques d'inondation.

L'aménagement consiste en la réalisation d'une digue et d'un système de vannage sur la Serre, affluent principal de l'Oise moyenne. Situé sur les communes de Montigny-sous-Marle et Marle, l'ouvrage permettra de réduire les niveaux d'eau en crue de la Serre et du Vilpion dans les 13 communes situées entre Marle et Anguilmont-le-Sart. Il est prévu pour fonctionner pour des crues de périodes de retour comprises entre 10 et 30 ans (il serait donc activé en moyenne une année sur dix).

Suite à la crue de janvier 2011, Hydratec, maître d'œuvre du projet, a produit une analyse de cette crue sur le bassin versant de la Serre. Il en ressort que l'aménagement de Montigny-sous-Marle aurait réduit les niveaux d'eau dans Marle d'environ vingt centimètres. Cette analyse a permis d'ajuster la cote de consigne qui déclenchera le fonctionnement de l'ouvrage.

Un comité de pilotage s'est tenu le 27 avril 2011 à l'invitation du secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et en présence des différents services de l'Etat, de la Chambre d'agriculture de l'Aisne et des élus concernés. Le projet a été présenté dans son ensemble en précisant les différentes raisons pour lesquelles le site de Montigny-sous-Marle a été choisi dans le but de réduire le risque d'inondation sur la vallée de la Serre aval. Les

conclusions de l'analyse de la crue de janvier 2011, les premiers résultats de l'étude d'impact réalisée par Sage-Environnement ainsi que les photomontages montrant des vues en vraies grandeurs du projet ont également été exposés.

Le secrétaire général a souhaité que les études se poursuivent afin d'avoir tous les éléments et d'être en mesure de prendre une décision quant à la réalisation de l'ouvrage.

L'octroi, fin avril 2011, de l'arrêté de pénétration au profit de l'Entente Oise-Aisne a permis la réalisation des reconnaissances géotechniques, planifiées initialement en décembre 2009 et qui sont restées suspendues du fait des difficultés de concertation rencontrées avec la profession agricole. Les sondages ont été effectués dans la zone d'emprise du projet en aout 2011 par le cabinet Ginger CEBTP.

Au vu des résultats des reconnaissances géotechniques, le bureau d'étude Hydratec a validé l'implantation de la digue. L'avant-projet renforcé ainsi que l'évaluation de l'impact de l'aménagement sur les niveaux d'eau en crue dans les communes situées en aval de l'ouvrage seront finalisés début 2012.

Afin d'obtenir une meilleure connaissance de l'hydrologie du bassin de la Serre et du Vilpion en amont du projet, deux sondes de mesures de hauteur d'eau et trois échelles limnimétriques ont été installées par la société Hydroservices en novembre 2011. Le raccordement aux réseaux électrique et téléphonique est en cours et permettra de rapatrier automatiquement les données enregistrées dans les locaux de l'Entente Oise Aisne.

### **Le projet en chiffres**

Hauteur maximale de la digue : 5,30 m  
Longueur de la digue : 600 m  
Pour la crue cible (période de retour 30 ans) :  
Surface des terrains surinondés : environ 100 ha  
Volume de stockage utile : 1 900 000 m<sup>3</sup>

### **Calendrier du projet**

**Juillet 2008** : Maîtrise d'œuvre (Hydratec - Asconit Consultants - Setec TPI)

**Décembre 2008 / Mars 2009** : Campagne topographique (Géomexpert)

**Mai 2009 / Juin 2010** : Inventaire environnemental (SAGE Environnement)

**Mai 2010 / Juillet 2010** : Photomontages (Agence E. Devillers)

**Octobre 2010** : Etude d'impact (SAGE Environnement)

#### **Prochaines étapes :**

Reconnaitances géotechniques  
Etude foncière et agricole

#### **Partenaires financiers pour la phase d'étude :**

- Etat : 40%
- Conseil régional de Picardie : 33%
- Entente Oise-Aisne (Conseil général de l'Aisne) : 27%



Débordements du Vilpion et de la Serre à Marle – crue de janvier 2011



Sondages géotechniques sur les parcelles agricoles

## Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aire sur le secteur de Varennes-en-Argonne (55)

La délibération visant l'engagement de la phase de procédures administratives du projet de Varennes-en-Argonne (55) a été approuvée lors du conseil d'administration du 16 juin 2011.

La concertation a été relancée suite à deux réunions à la préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc), le 21 juillet et le 8 septembre. Mme Corinne DESPREZ, préfet de la Meuse, a ainsi pu prendre connaissance des aspects techniques du projet, dont un certain nombre d'informations complémentaires de façon à répondre aux questions récurrentes des opposants. Il a également été acté conjointement que du temps devait être donné à la relance de la concertation avec les acteurs locaux et les riverains concernés par le projet, avant le dépôt du dossier aux enquêtes administratives.

Le 16 novembre, une réunion d'information publique a été tenue à la mairie de Varennes-en-Argonne, présidée par Mme la Préfète et en présence des acteurs locaux de ce projet, dont M. Jean-François LAMORLETTE, conseiller général du canton et M. Jean-Marie LAMBERT, maire de Varennes-en-Argonne. Accompagnés par le président de l'Entente Oise Aisne, M. SEIMBILLE, la Préfète et les services de la préfecture ont également pu visiter le site, l'emplacement prévu du barrage et des protections rapprochées dans Varennes-en-Argonne. Cette réunion avait pour but de présenter le projet dans sa dernière version. A ce jour l'opposition reste vive, mais ultérieurement une réunion spécifique aux protections rapprochées visant à exonérer Varennes-en-Argonne des dommages consécutifs à une crue de période de retour centennale sera

programmée pour informer les riverains de l'Aire concernés par ces dispositifs. L'insertion paysagère de ces protections le long des berges dans Varennes-en-Argonne a été approuvée par l'architecte des bâtiments de France suite à sa visite sur le terrain avec le maître d'œuvre Safège le 21 avril.

Le dossier technique est terminé. Il sera accompagné d'une notice explicative démontrant l'intérêt économique de l'ouvrage, notice se référant aux scénarios de crues modélisés par le maître d'œuvre Safège suite aux demandes de compléments formulées dans l'expertise de l'IRSTEA (anciennement CEMAGREF) rendue en juillet 2010. Cette expertise a été lancée à la demande du Conseil général de la Meuse, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. De plus, les compléments demandés suite à cette expertise ont été fournis. A ce jour, les impacts de l'ouvrage à la confluence avec l'Aisne à Mouron ont été précisés et analysés selon de nombreux scénarios (différents déphasages entre l'Aisne et l'Aire à Mouron, sur les crues 20 ans, 30 ans et décembre 1993). Ils conduisent toujours à des gains hydrauliques en aval de la confluence.

Restent les pièces spécifiques à verser au dossier de l'enquête publique, dont les demandes de DIG, DUP et Autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau. Elles sont soit terminées soit en cours de rédaction, et seront très prochainement prêtes pour transmission au service instructeur du dossier, la DDT de la Meuse. En parallèle, la DREAL Lorraine, coordonnatrice pour l'autorité environnementale sur ce projet, donnera son avis sur l'étude d'impact du projet (délai de 3 mois). Cet avis fera partie du dossier soumis aux enquêtes.



Manifestation du 16 novembre 2011 à Varennes-en-Argonne

## ● **L'étude Aisne amont / Aire (02 - 51 - 55)**

Fin 2010, l'étude du site d'écrêtement des crues de Savigny-sur-Aisne était en pause car en attente des conclusions de l'expertise des études disponibles sur le haut bassin de l'Aisne et de l'Aire, réalisée par l'IRSTEA (à l'époque dénommé CEMAGREF).

Les deux conclusions de cette expertise furent affichées lors de la réunion de restitution programmée le 21 janvier 2011 à Charleville-Mézières (CG 08) :

- Réalisation du recalage de l'hydrologie sur l'ensemble du haut bassin de l'Aisne et de l'Aire, étendu à l'ensemble du bassin de l'Oise pour répondre aux attendus de la Directive Cadre Inondations (DCI);
- Réalisation d'une étude portant sur le recensement et la hiérarchisation des sites d'écrêtement des crues possibles entre Mouron et Attigny (08).

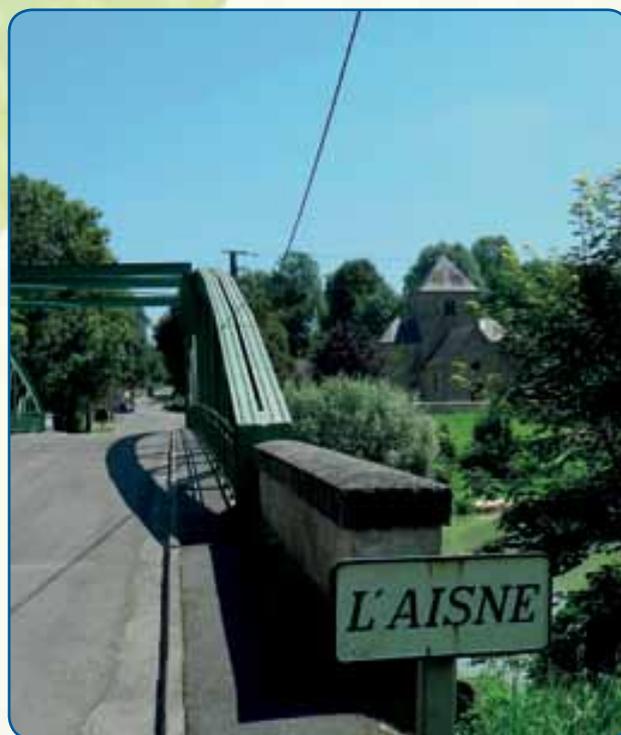
En accord avec le Conseil général des Ardennes et l'Etat, l'Entente-Oise-Aisne a entrepris de lancer une étude complémentaire avec l'appui de l'IRSTEA en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, et suivie par un comité de pilotage rassemblant notamment la DRIEE service de bassin Seine-Normandie, les 6 DDT du bassin, les DREAL Champagne-Ardenne, Picardie et Lorraine, l'Agence de l'eau, l'ONEMA ou encore les cinq chambres d'agriculture du bassin. Outre la mise à jour de l'hydrologie sur l'ensemble du bassin de l'Oise, cette étude orientera le choix d'un scénario global d'aménagement sur le haut bassin en amont d'Attigny.

La réalisation de cette étude impose donc le gel du projet de Savigny-sur-Aisne. Les douze sites identifiés issus de l'étude SAFEGE 2005, validés par l'expertise de juillet 2010, seront repris et analysés dans ce classement des sites potentiels, classement qui se fera suivant des critères hydrauliques, contextuels ou encore économiques. Ces critères permettront de définir un classement des sites selon leur intérêt dans la stratégie de lutte contre les inondations développée par l'Entente Oise Aisne. Il en découlera un scénario d'aménagement sur le haut bassin, scénario comprenant le site de Varennes-en-Argonne sur la branche de l'Aire, dont la pertinence a été confirmée par une première expertise de l'IRSTEA (juillet 2010).

Une première réunion d'information a eu lieu le 6 octobre, à Laon, présidée par M. Gérard SEIMBILLE et en présence d'une partie des futurs membres du Comité de pilotage : DRIEE

Service de bassin Seine-Normandie, DREAL Picardie, DDT 55, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture de la Meuse et IRSTEA. L'Entente-Oise-Aisne y a exposé le projet de cahier des charges de l'étude, suite à la présentation des principes et du calendrier de la Directive cadre inondation (DCI) par la DRIEE Ile-de-France.

Ce cahier des charges a été ensuite communiqué à l'ensemble des membres du comité de pilotage, pour validation et/ou demande de modifications avant la réunion suivante, qui s'est tenue à Laon le 22 novembre. Il s'est alors avéré qu'il n'était pas clairement dit, pour certains membres présents, que la validation du document était à l'ordre du jour. Aussi, dans un souci de clarification des étapes et de concertation poussée, il a été décidé de remettre cette validation du cahier des charges à une troisième réunion début 2012, pour que l'Entente puisse travailler à l'intégration de la plupart des remarques formulées sur ce cahier des charges.



## Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation.

L'Entente aide aussi en complémentarité les collectivités qui souhaitent réaliser des aménagements ayant pour objectif l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. Ces aides sont apportées au taux de 50 % pour les études et 20 % pour les travaux. La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie. Des aides peuvent donc être apportées par l'Entente aux collectivités locales qui veulent prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols. Des taux

d'aide respectifs de 50% et de 10% sont appliqués pour les études et les travaux correspondants.

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des années 2007 à 2011, le nombre de projets de lutte contre les inondations subventionnés (études et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des dépenses éligibles relatives à ces projets.

Parmi les travaux de 2011, on peut citer l'acquisition d'un bâtiment en ruine en zone rouge du PPRI sur la commune de Guise afin que celui-ci soit démoli.

L'Entente développe également dans une offre globale aux communes un programme de réduction de la vulnérabilité (cf page suivante).

Montant des subventions attribuées (en €)

Années	Conseils généraux (Entente Oise Aisne)	Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (€)
2007	410 136	8	2 081 162
2008	13 800	2	31 100
2009	0	0	0
2010	80 585	5	402 924
2011	57 067	5	254 148



Exemple de protections rapprochées en centre urbain (Mairie de Guise)

## Une offre globale aux communes sinistrées : de l'information préventive à la réduction de la vulnérabilité

Les communes ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des inondations. Afin de les accompagner, l'Entente Oise Aisne propose actuellement deux volets d'appui aux collectivités du bassin : celui relatif à la pose de repères de crues, engagé en juillet 2005 et celui portant sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations, débuté début 2009.

### ● Le programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Ce programme a pour objectif premier de réduire la vulnérabilité aux inondations de l'habitat, en proposant à des particuliers volontaires de réaliser un diagnostic leur permettant de caractériser la vulnérabilité globale de leur habitat, puis en les aidant à engager des travaux visant à réduire les dommages. Cette opération vise également à accompagner les collectivités dans une approche globale de réduction de la vulnérabilité. Ainsi en plus de leurs engagements techniques et financiers dans le cadre des diagnostics et des travaux réalisés chez les particuliers, les communes candidates peuvent également s'engager, avec l'appui de l'Entente, dans une démarche de réduction plus globale visant à maîtriser le risque inondation dans l'urbanisme et à réduire de la vulnérabilité des réseaux.

de son Plan communal de sauvegarde (PCS). A cet égard, un questionnaire a été établi par la commune. Celui-ci a pour objectif de collecter les besoins de protection des habitations et d'identifier celles, plus « complexes », qui devraient faire l'objet d'un diagnostic approfondi (identification de caves à fioul non ancrées, habitations privées d'électricité lors des inondations...). Cette opération devrait ainsi nous permettre de relancer une dynamique pour le programme de réduction de la vulnérabilité à l'habitat.

Le programme vise également à apporter un appui aux collectivités pour que celles-ci s'engagent dans une démarche globale de réduction des impacts des inondations. Une attention particulière est portée sur la problématique de vulnérabilité des réseaux. Sur Noyon, la commune et l'Entente Oise-Aisne avaient procédé à des rencontres avec les gestionnaires de réseaux mi 2010 pour aborder la question. Ces rencontres avaient permis de constater que le premier point faible était le réseau électrique. Cet aspect a d'ailleurs été conforté lors de la crue de janvier 2011 où la commune de La Fère a été fortement impactée par une coupure du réseau électrique (491 foyers privés d'électricité). Face aux difficultés rencontrées pour traiter la question avec le gestionnaire, l'EPTB Oise-Aisne a sollicité un appui du Préfet de l'Oise. La problématique de la vulnérabilité des réseaux a ainsi été abordée le 3 février 2011 lors d'une rencontre entre les services de la Direction départementale des territoires et l'Entente. Celle-ci a été réexaminée le 7 novembre 2011 en présence du gestionnaire, de la mairie de Noyon, de la Communauté de communes du pays Noyonnais, des services de la DDT, de la préfecture de l'Oise et de la sous-préfecture de Compiègne. Dans la perspective du rehaussement des compteurs électriques, l'EPTB Oise a procédé dès janvier 2011 au nivellement de la majorité des compteurs situés en zone inondable sur la commune de Noyon. Ces informations ont été transmises au gestionnaire suite à la réunion de novembre.

Sur la commune de **Marle** (02), candidate au programme depuis juillet 2010, la réunion publique à destination des particuliers qui s'est déroulée le 2 décembre 2010 ainsi que la mobilisation de l'association de riverains du bas de Marle ont abouti à la candidature de treize particuliers. Après étude des dossiers, douze diagnostics ont été réalisés sur la commune entre mars et juin 2011. Ceux-ci ont abouti à des demandes d'aides aux travaux pour quatre habitations. Ces travaux concernent le remplacement de menuiseries bois par du PVC, la hausse de compteurs électriques au-dessus de la crue de référence ainsi que la mise en place de clapets anti-retour. Ces demandes feront l'objet de travaux qui devraient être réalisés courant 2012.

Suite à l'inondation de janvier 2011, les communes axonaises de **la Fère**, d'**Origny-Sainte-Benoîte** et **Wimy** se sont portées candidates au programme de réduction de la vulnérabilité aux inondations. Sur la Fère et Origny-Sainte-Benoîte, les réunions publiques à destination des particuliers ont été réalisées respectivement les 31 et 28 mars.



Plaque d'information

Sur la commune de **Noyon** (60), première ville à s'être portée candidate au programme de réduction de la vulnérabilité, le bilan de l'année 2011 est décevant et ceci malgré les actions menées par la commune et l'Entente Oise Aisne.

Concernant l'habitat, seul un nouveau particulier a sollicité les services de l'Entente afin de réaliser le diagnostic de son habitation en dépit de l'action de promotion menée fin 2010 à l'attention des particuliers, via le rappel des obligations vis-à-vis du PPRi. Sur les quatre candidats au diagnostic, aucun ne semble souhaiter s'engager dans la réalisation de travaux malgré les aides incitatives annoncées.

Dans le cadre de son appui aux collectivités, l'EPTB Oise accompagne également la commune de Noyon dans l'ébauche



Réunion publique de présentation du programme à La Fère

Celles-ci ont abouti à la candidature de quatre particuliers sur la Fère et trois sur la commune d'Origny-Sainte-Benoîte. Après étude d'un des dossiers sur la commune de la Fère, il s'est avéré que compte tenu de la configuration d'une des habitations, le diagnostic habitat ne se justifiait pas chez l'un des particuliers. A l'issue des diagnostics réalisés entre mai et juin 2011, deux demandes de travaux ont été sollicitées par deux habitants d'Origny-Sainte-Benoîte. L'une d'entre elles a déjà abouti à la rehausse d'une chaudière située en zone inondable et l'autre devrait conduire à la réalisation de travaux en 2012.



Opération de secours des sinistrés lors de la crue de janvier 2011 à La Fère (Photo du SDIS 02)

Dans le village de Wimpy, seule une maison est concernée par le débordement du Sourdron, affluent de l'Oise, aussi une rencontre a été effectuée avec les propriétaires de cette

habitation en janvier 2011. Celle-ci a conduit à la candidature des propriétaires et à la réalisation du diagnostic.

Concernant la vulnérabilité des réseaux dans l'Aisne, et plus particulièrement le réseau électrique, une démarche similaire à celle entreprise pour la ville de Noyon a également été initiée. Ainsi l'Entente a sollicité le Préfet de l'Aisne sur cette question.

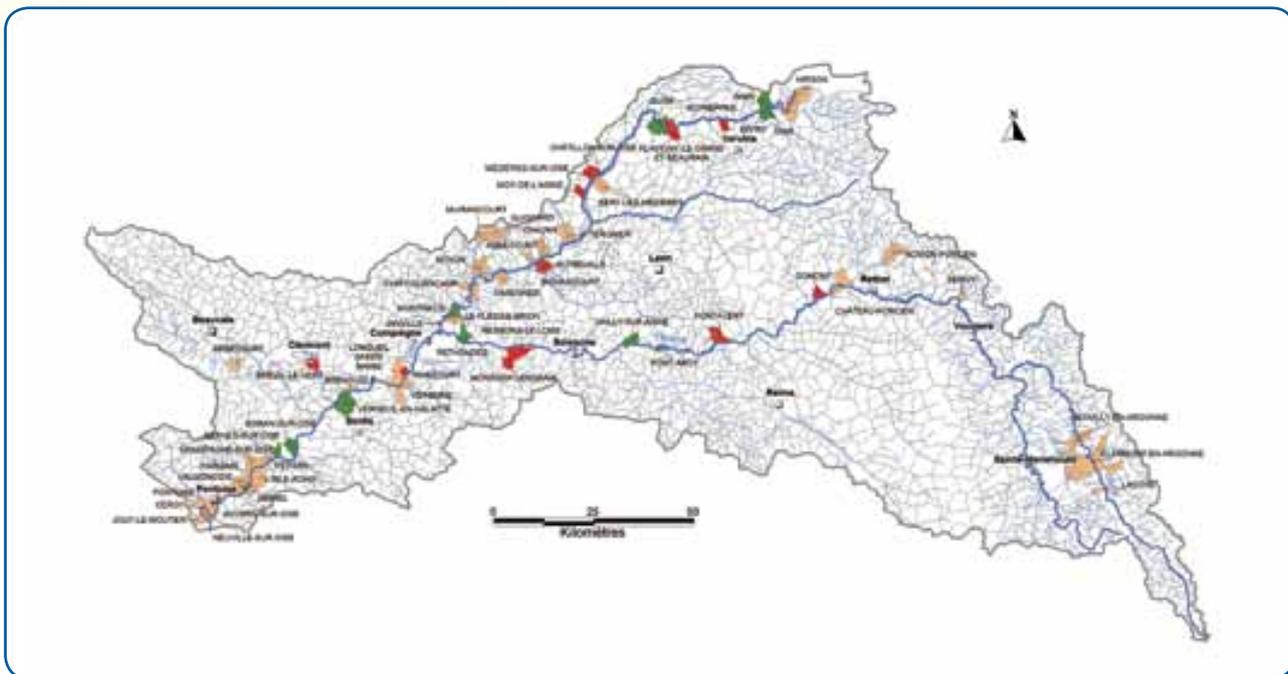
### ● **Déroulement du programme d'aide à la pose de repère de crues**

Ce programme, entré en phase de réalisation en 2006, a été marqué en 2011 par la candidature d'une nouvelle commune : Choisy-au-Bac (60) ainsi que la pose de nouveaux repères à Noyon (60) et Guiscard (60).

Fin 2011, soixante communes se sont engagées dans cette démarche d'entretien de la mémoire du risque et d'information préventive. Parmi celles-ci, quinze d'entre elles ont posé un repère de crues, accompagné d'un panneau d'information personnalisé. Après étude de leur dossier, treize communes se sont portées candidates et n'ont pu recevoir de repères pour des raisons techniques (niveau d'eau insuffisant, emplacement peu visible ou peu fréquenté). Sur les trente-trois dossiers à l'étude, onze communes sont en attente de pose, dont notamment la commune de Noyon pour laquelle d'autres repères doivent être posés.



Repère de crue de Guise (02)



## 2

# Actions environnementales sur les milieux aquatiques

## Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

L'Entente Oise-Aisne assure le financement d'un programme d'aides aux collectivités locales pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière d'aménagement et d'entretien régulier des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

Ces travaux peuvent également être réalisés par des groupements de propriétaires riverains, rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA).

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit mineur et les berges des cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, environ quatre-vingt syndicats intercommunaux d'aménagement et de gestion de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.

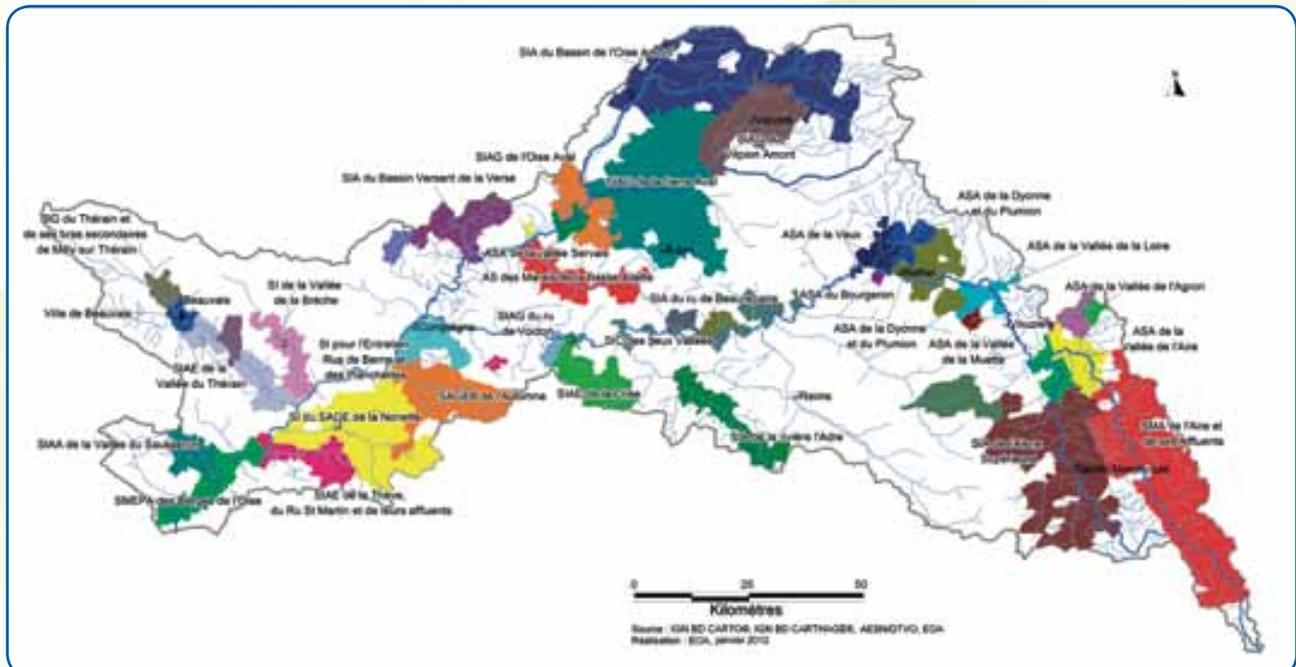


Restauration du ruisseau de Wimpy avant travaux (janvier 2009)



Restauration du ruisseau de Wimpy après travaux (novembre 2011)

### Collectivités ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2011



**Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent le secrétariat du Comité technique de l'Entente et l'instruction des dossiers de demandes de subventions en concertation avec l'Agence de l'eau.**

Le comité technique présidé par le directeur des services de l'Entente, comprend des représentants des services de l'Etat (DIREN, DDAF, SNS), de l'Agence de l'eau, des Conseils généraux membres et des experts invités ès-qualité. Il donne un avis sur les demandes de subvention pour éclairer les décisions d'aide du Conseil d'administration. Celui-ci délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente.

Les travaux éligibles doivent notamment tendre vers le bon état des masses d'eau au sens de la Directive cadre sur l'eau. L'Entente apporte également des aides à la création de syndicats au taux de 40 % (année 1), 30% (année 2) et 20% (année 3) sur leurs frais de fonctionnement.



Abreuvoir mis en place sur le ruisseau du Servais

Depuis 2011, l'Agence de l'eau a repris la gestion en direct de ses subventions tout en veillant à l'homogénéité, autant que faire se peut, des avis rendus par l'Entente et l'Agence.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits afférents mis à disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles (jusqu'à 2010 inclus) et des participations adaptées des conseils généraux membres.



Restauration du ruisseau de Mesmont sur l'ASA de la Dyonne et du Plumion

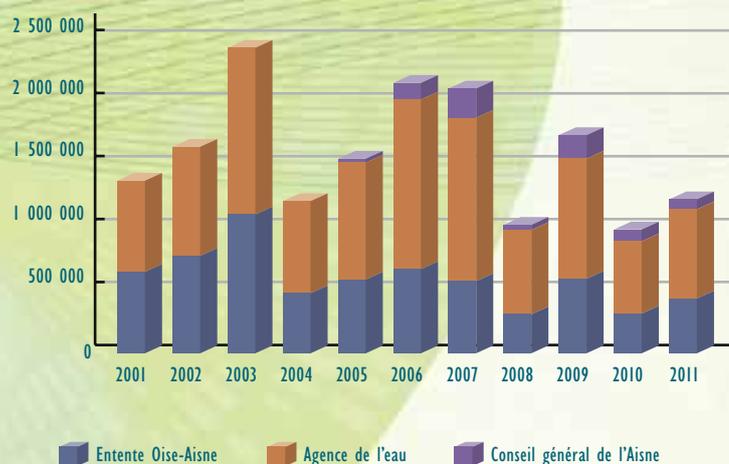
**Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2007 à 2011, le nombre de projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés (études et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des assiettes éligibles relatives à ces projets.**

La liste des projets subventionnés et des collectivités bénéficiaires est jointe en annexe.

Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2002	1 130 885	1 044 369		2 175 254	59	4 609 471
2003	913 550	599 934		1 513 484	42	2 409 045
2004	1 079 975	793 374		1 873 349	50	3 352 922
2005	1 902 423	923 020	147 755	2 973 197	60	4 407 799
2006	1 237 681	523 140	113 141	1 873 962	51	2 407 109
2007	958 470	547 385	202 907	1 708 761	46	2 403 989
2008	703 550	342 750	55 673	1 101 973	43	1 576 151
2009	559 021	350 192	95 691	1 004 904	45	1 408 789
2010	2 202 661	831 853	158 704	3 193 218	79	5 023 950
2011		493 220	140 177	633 397	49	2 098 852

Le nouveau système de gestion des aides ne permet pas une lecture cohérente des engagements pris par l'Entente et l'Agence de l'eau au fil des années. Aussi, seul le rythme des décaissements permet d'apprécier l'évolution des aides versées aux collectivités. Le graphique ci-après représente l'évolution des décaissements pour le compte de l'Entente et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, entre 2001 et 2005, et pour le compte du Conseil général de l'Aisne depuis 2005.

## Évolution des décaissements en €



Une session de formation des élus de l'Oise

### ● Journées d'information des élus sur l'hydromorphologie

Et si l'hydromorphologie n'était plus un domaine réservé aux spécialistes ? C'est le défi que s'est lancé l'Entente Oise-Aisne en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie par le biais de journées de formation à destination des présidents de syndicats de rivières ou de bassins. Deux sessions de formation ont été dispensées en 2010 dans le département de l'Oise. Avec l'appui technique de FLUVIAL IS, bureau d'études spécialisé en hydromorphologie, 19 élus ont ainsi pu parfaire leurs connaissances en matière de réglementation, de composantes de la biodiversité des milieux aquatiques et de dynamique des cours d'eau. Les retours d'expériences d'opérations d'hydromorphologie présentés lors de ces séances ont alimenté les échanges techniques avec les élus dans la perspective d'intensifier cette typologie d'actions dans le cadre des programmes pluriannuels de travaux des syndicats de rivières des vallées d'Oise.

Les prochaines journées de formation se tiendront courant 2011 dans le département de l'Aisne.

### La fin de la gestion centralisée des aides aux collectivités

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a informé l'Entente de son souhait de reprendre une gestion directe de ces aides début 2011. Les collectivités ont été informées au premier trimestre 2011 par courrier de l'Agence de ce changement d'instruction des aides et du processus comptable afférant. Le Comité technique de l'Entente rassemblant les partenaires financeurs est néanmoins maintenu pour l'examen des dossiers.

## Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau en rivières domaniales non navigables

L'Entente Oise Aisne réalise des travaux en rivières domaniales non navigables depuis sa création, en qualité de maître d'ouvrage. Le plan de financement de ces travaux a été, comme en 2010, particulièrement désavantageux pour l'Entente qui réalise des travaux pour compte de tiers. En effet, elle reçoit 40% de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 15% des conseils généraux membres concernés par ces travaux (Aisne, Ardennes, Oise), et une aide additionnelle du Conseil régional de Picardie et du FEDER. L'Etat a une nouvelle fois été absent de ce plan estimant que l'aide qu'il apportait jusqu'en 2002 devait faire l'objet d'un transfert auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de décroisement des aides Etat-Agence, tandis que cette dernière estimait que les travaux en rivières domaniales étaient exclus de telles mesures. Toutefois, le programme 2011 de travaux a néanmoins bénéficié d'une aide spécifique de l'Etat pour l'abattage préventif sur le territoire ardennais, au taux de 80%.

L'Entente a recruté un agent dont la mission principale est le suivi, la programmation et la mise en œuvre des travaux (élaboration de la déclinaison annuelle du programme, élaboration des dossiers de demande de subvention, obtention des autorisations administratives, suivi des travaux, relation avec les différents partenaires, etc.).

La programmation 2011 de travaux en rivières domaniales non navigables a été élaborée par les services de l'Entente Oise-Aisne sur la base de l'étude réalisée en 2010 par le groupement JOURNEL-SPMC-CARICAIE et largement remaniée suite à un important travail de terrain.

Ce programme, en cohérence avec les objectifs de la Directive cadre européenne comporte six typologies de travaux :

### ● L'enlèvement des embâcles préjudiciables

Les embâcles, ou plus précisément les encombres, peuvent être source de nuisance (en freinant l'écoulement de l'eau et rehaussant artificiellement le niveau d'eau par exemple, augmentant le risque d'érosion au droit d'enjeux dans des secteurs où la berge est fragilisée et lorsque les écoulements se concentrent dans un chenal limité).

Mais ils sont aussi souvent extrêmement utiles car ils jouent un rôle important sur la diversité hydromorphologique et biologique du cours d'eau (en constituant des abris pour les poissons par exemple) ; le surdébordement qu'ils induisent est également très positif dans les zones à faible enjeu (protection des enjeux en aval par le stockage temporaire d'eau). Par contre, les gros embâcles peuvent limiter dans certains cas la connexion amont / aval pour la faune. L'érosion elle-même fait partie des processus d'évolution naturelle des rivières ; elle favorise la dissipation d'énergie et crée des habitats favorables à certaines espèces : berges abruptes favorables à la nidification d'oiseaux, banc de graviers permettant le développement d'une végétation pionnière et la reproduction d'autres espèces...

L'enlèvement des encombres doit donc être sélectif.

Après une phase de consultation de prestataires, la campagne 2011 d'enlèvement des embâcles a été réalisée dans les départements des Ardennes et de l'Oise par l'entreprise « Chevallier Arnaud ». Il est à noter que cette action n'a pas bénéficié d'une aide spécifique de l'Etat comme cela fut le cas en 2010.

### ● L'abattage préventif

La ripisylve constitue l'ensemble des formations boisées, arbustives et herbacées présentes sur les rives et les berges d'un cours d'eau. Il s'agit d'une composante essentielle de la qualité des cours d'eau. Elle a plusieurs rôles : maintien des berges, corridor biologique, habitat écologique pour la faune, épuration de l'eau, ralentissement des crues.

Certains arbres peuvent présenter un risque de tomber dans la rivière et peuvent entraîner une déstabilisation des berges dans des zones à enjeux et/ou causer des problèmes de sécurité sur les infrastructures et habitations.

Il est alors préconisé de réaliser un abattage préventif. Cette intervention ne doit pas être systématique car les arbres morts présentent un intérêt écologique important pour nombre d'insectes et oiseaux.

La première campagne d'abattage préventif a été réalisée sur les communes Pontoise-lès-Noyon (60), et d'Attigny (08) par l'entreprise « Les Chantiers du Barrois ». Il est à souligner que l'intervention sur Attigny a bénéficié d'une aide financière spécifique de l'Etat à hauteur de 80%.

### ● Lutte contre les espèces exotiques invasives

Les espèces exotiques invasives sont considérées comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité juste après la destruction et la fragmentation des habitats. Par ailleurs l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dans le cadre de ses travaux sur les espèces menacées, considère que 30% des oiseaux, 15% des plantes, 11% des amphibiens et 8% des mammifères inscrits dans les catégories espèces menacées de la Liste rouge sont directement concernés par des espèces exotiques envahissantes.

Les renouées asiatiques sont classées par l'UICN dans le Top100 mondial des espèces invasives. Ces plantes herbacées géantes (plusieurs mètres de hauteur) ont été introduites en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Le terme de renouée asiatique au sens large englobe en réalité deux espèces, *Faloppia japonica* et *Faloppia sachalinense*, et de nombreux hybrides nés du croisement de celles-ci, qu'on englobe sous une dénomination large de *F. x bohémica*.

La méthode retenue par l'Entente Oise Aisne, et de loin la plus efficace pour lutter contre les renouées asiatiques, consiste à reboiser (arbustes et arbres) les berges en utilisant des essences autochtones bien adaptées aux conditions stationnelles. Cela permet de recréer un milieu naturel fermé et stable, propice à la biodiversité mais défavorable au dévelop-

pement de renouées, plantes héliophiles colonisant les milieux perturbés. Par cette méthode, les problèmes d'accès au cours d'eau ne sont pas supprimés mais il y a limitation, voire élimination, des plantes invasives. Il faut noter que pendant les trois premières années qui suivent la plantation, un à trois fauchages manuels annuels de la végétation indésirable s'avèrent nécessaires pour permettre le bon développement des plants.

Toutefois, avant la mise en place de plantations, un traitement mécanique sera réalisé pendant 2 années, à partir du mois d'avril. Il consiste à faucher la plante dès qu'elle atteint une hauteur d'environ 10 à 80 cm. L'opération est à réaliser au minimum 7 fois par an d'avril à octobre. Ces coupes successives ont pour objectif d'affaiblir la plante, qui est obligée de puiser dans ses réserves souterraines. Ce travail doit être réalisé avec beaucoup de soin, car le moindre fragment de la plante peut créer une nouvelle station.

La première campagne de lutte contre les espèces exotiques invasives a été réalisée sur les communes de Montmacq (60), Pontoise-lès-Noyon (60), Chavonne (02) et Château-Porcien (08) par l'entreprise « Environnement Services », ce qui représente une surface cumulée de 1 685 m<sup>2</sup> de renouée asiatique qui ont été fauchée trois fois (août – septembre – octobre).

#### o Reconstitution d'une ripisylve de qualité

Dans certains cas, la ripisylve est peu diversifiée (essences, strates, âges) et non adaptée à une situation sur la rive avec notamment la présence de peupliers.

Les peupleraies jusqu'en bordure immédiate du cours d'eau constituent un élément générateur ou aggravant de désordres liés au développement d'une végétation inadaptée ou déséquilibrée, à la mauvaise tenue des berges et à la formation d'embâcles. En effet, les peupliers, par concurrence pour la lumière, gênent le développement des jeunes ligneux constitutifs du boisement naturel, qui sont alors contraints de pousser à l'oblique et se trouvent ainsi fragilisés. D'autre part, le manque d'entretien, voire l'entretien abusif (mécanique ou

chimique) conduit à un boisement naturel vieillissant et éparé. Il s'ensuit une mauvaise perspective de régénération spontanée des boisements naturels.

La restauration de la ripisylve constituera ainsi un nouvel habitat pour les espèces piscicoles de par la création des lacis racinaires des abris sous berges.

La première campagne de restauration d'une ripisylve de qualité a été réalisée sur les communes de Brétigny (60), Guignicourt (02) et Givry-sur-Aisne (08) par l'entreprise « Les Chantiers du Barrois », ce qui représente un linéaire de ripisylve restaurée de 500 m (sur une largeur de 4 m).

#### o Restauration de la continuité écologique et sédimentaire

L'Entente a élaboré en 2011 le cahier des charges relatif à l'étude visant le rétablissement de la continuité de l'ouvrage de Chauny et lancé la consultation de bureaux d'études.



Projet d'étude pour rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire de l'ouvrage « grenelle » de Chauny

## Les contrats globaux pour l'eau

Un Contrat global pour l'eau 2011-2015 vise la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides. Ce mode de contractualisation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie permet notamment à la structure porteuse de bénéficier d'une cellule d'animation aidée par l'Agence dans le but de faciliter l'émergence et le suivi de projets environnementaux.

Il est rappelé que ce type de contrat dont l'Entente est signataire n'oblige pas cette dernière à verser des aides. Chaque demande de subvention inscrite dans le cadre de ce Contrat global sera néanmoins étudiée par l'Entente de façon prioritaire en conformité avec son guide des aides en vigueur.

L'Entente Oise-Aisne a approuvé en 2010 trois contrats globaux :

- o Les Portes de la Thiérache, qui regroupe 29 communes et est porté par les Communauté de communes des Portes de la Thiérache – délibération du 18 mai 2010 ;
- o Les petites masses d'eau du Thérain, qui regroupe 36 communes et est porté par la Communauté de communes du Pays de Thelle – délibération du 19 octobre 2010 ;
- o Oise-Aronde, qui regroupe 89 communes et est porté par le Syndicat mixte Oise-Aronde - délibération du 14 décembre 2010.



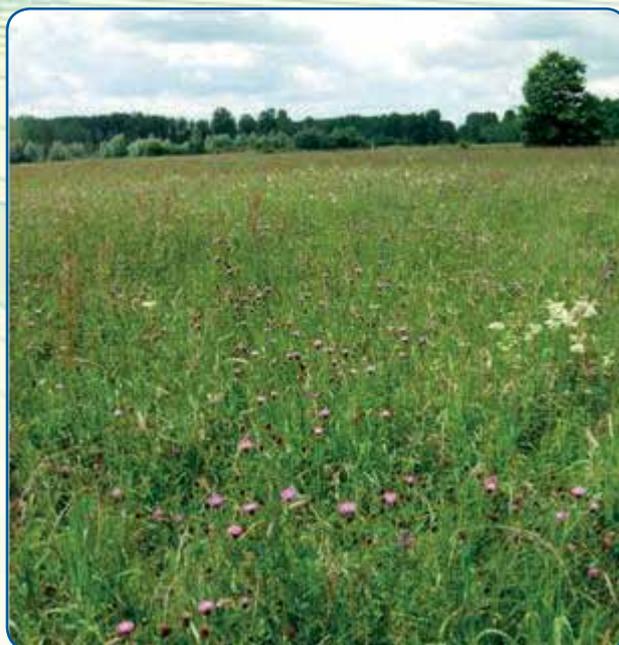
Passé à poisson du marais de la Flèche en bordure de l'Ysieux

## Le pilotage et l'animation du DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise

La mise en œuvre du portage de l'animation du DOCOB moyenne vallée de l'Oise nécessite de la part de l'Entente d'affecter dès fin 2010 à début 2011 50% d'un ETP pour la réalisation des missions relevant du champ de compétence de l'établissement. En effet, après concertation avec les services de l'Etat et le président du Comité de pilotage, les missions d'animation qui ont été portées en régie début 2011 par l'Entente sont les suivantes :

- Convocation et rédaction du compte rendu des réunions du comité de pilotage
- Conduite des réunions du comité de pilotage et de groupes de travail thématiques
- Avis techniques pour certains projets particuliers à la demande des services de l'Etat
- Accompagnement technique aux maîtres d'ouvrages
- Recensement de tous projets, activités, programmes (hors génie écologique) susceptibles d'avoir un impact sur le site Natura 2000 ou à proximité du site
- Communication et approche pédagogique
- Comptes rendus du suivi de la mise en œuvre du DOCOB et de l'animation

Les actions d'animation techniques et scientifiques ont fait l'objet d'un marché pluriannuel attribué à l'automne 2011 au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.



Prairie maigre de fauche à Râle des genêts et Cuivré des marais (CENP)



### 3 Actions convergentes sur les milieux aquatiques

#### La réserve écologique de l'Ois'eau : une action de lutte contre les inondations couplée à un réaménagement écologique ambitieux

Réaménagée lors de la création du site de lutte contre les inondations de Longueil-Sainte-Marie, la réserve écologique est listée comme site exceptionnel pour l'accueil des oiseaux migrateurs.

Le marché du plan de gestion souhaité par le comité de pilotage de la réserve de l'Ois'eau a été attribué au bureau d'étude Artémia Environnement. Un diagnostic floristique et faunistique est en cours de finalisation afin d'identifier les enjeux environnementaux sur la zone. Le rapport final sera remis courant février 2012. Par la suite, un marché d'entretien et de travaux d'aménagements sera rédigé et attribué courant 2012. Plusieurs pistes d'entretien mécanique ou animalier seront étudiées.



La convention signée avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie afin de financer la mise en place du parcours pédagogique a pu être soldée une fois que des animations pédagogiques ont touché plus de 150 élèves sur la réserve écologique en 2011.

Cependant, dans le souci de développer davantage les animations et la découverte du site, une nouvelle convention a été signée entre l'Entente Oise-Aisne et le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) afin d'augmenter le nombre d'animations « classe d'eau » et de valoriser ce site. Ces actions permettront d'améliorer la connaissance de cette réserve, de développer sa protection et de diminuer les dégradations encore nombreuses (bateaux gonflables retrouvés, chasse et pêche sur le site ...)



#### L'opération pilote d'aménagement des affluents des Crêtes préardennaises (08)

L'opération pilote menée sur le territoire des **Crêtes Préardennaises** fait partie des sept sites définis dans la stratégie de l'Entente Oise-Aisne. Ce projet consiste en l'**aménagement des bassins versants de cinq affluents de l'Aisne ardennaise** : la Vaux et son affluent principal le Plumion, la Saulces, la Foivre, le Saint-Lambert et le Lametz.

Ces territoires ont été identifiés pour faire l'objet d'un diagnostic de leurs dysfonctionnements et d'un recensement de leurs potentialités selon divers paramètres : temps de concentration des versants, apports à l'Aisne elle-même en crue, amélioration de la qualité des cours d'eau et atteinte du

bon état écologique en compatibilité avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) à l'horizon 2015.

L'étude globale, inscrite au CPIER/FEDER 2007-2013, est menée par la Communauté de communes des Crêtes préardennaises et est financée par l'Agence de l'eau Seine Normandie et l'Entente Oise-Aisne. La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement Hydratec - Asconit Consultants en avril 2009. L'étude se déroule en trois étapes :

- état des lieux et diagnostic,
- étude de solutions et préconisations,
- établissement d'un programme pluriannuel d'actions.

En accompagnement, l'Entente Oise-Aisne a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage des campagnes bathymétriques et topographiques ainsi que l'instrumentation des cours d'eau.

La phase d'état des lieux de l'étude globale s'est achevée en février 2011. Le bureau d'études Hydratec a présenté les résultats lors de réunions d'informations organisées par bassins versants aux différents partenaires, élus, représentants d'associations et riverains concernés.

A l'issue de cette première phase, des compléments bathymétriques se sont avérés nécessaires pour préciser la modélisation hydraulique. Le marché a été attribué au cabinet de géomètres Chollet-Leduc et des profils en travers complémentaires ont été réalisés en régie.

La seconde phase de l'étude globale a débuté au mois de mars. Elle a consisté en une définition des préconisations concernant l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, la régulation des bassins versants et l'aménagement des vallées. Plusieurs types d'actions visant à **réduire le risque d'inondation et améliorer la qualité des eaux** ont été identifiées : mise en place de haies et de fossés (technique d'hydraulique douce), réalisation de bassins de rétention pour limiter les écoulements, aménagement de certains ouvrages existants (ponts et vannages de moulins), reprise de méandres et mise en place d'épis et de banquettes végétalisées. La réalisation d'ouvrages permettant de limiter les apports de ces affluents à l'Aisne a également été proposée.

Les réunions de présentation des ces préconisations ont eu lieu au mois de novembre.

Un programme d'actions précis sera élaboré pour chacun des

cinq bassins versants. Le premier plan d'action sera mis en place sur le bassin versant du Saint-Lambert. L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la concertation avec les acteurs locaux est en cours.

Concernant l'instrumentation des cours d'eau, la société Dossot a installé les sondes de mesures de hauteur d'eau et les pluviomètres sur sept sites. L'objectif est de disposer de données précises de pluviométrie et d'évolution du niveau d'eau dans les cours d'eau étudiés afin d'apprécier les impacts des actions qui seront réalisées sur les bassins versants à l'issue de l'étude globale. Des échelles limnimétriques ont été installées pour permettre une lecture directe de la hauteur d'eau.

Les données enregistrées sont rapatriées sur un logiciel de supervision, fourni et installé par la société Paratronic en septembre 2011.

Les données seront ensuite mises en ligne sous forme de graphiques sur le site Internet de l'Entente pour un accès en temps réel par le grand public.



Le Saint-Lambert

## Aizelles

En 2011, l'Entente Oise-Aisne a recherché un petit sous-bassin sur lequel mettre en place, à court terme, différentes typologies de travaux afin d'améliorer la qualité des eaux et d'augmenter les temps de concentration du ruissellement. Sur proposition de la chambre d'agriculture de l'Aisne, le bassin du ru de Fayau a été choisi comme site pilote. La partie amont du bassin s'étend sur trois communes : Aubigny-en-Laonnois, Aizelles et Saint-Thomas et rassemble des acteurs locaux volontaires pour décliner un programme d'actions ayant à la fois un intérêt environnemental et limitant les débordements précoces :

- aménagement de bassins de rétention de faible hauteur,
- mise en place de techniques d'hydraulique douce sur les versants : haies sur talus, fascines et bandes enherbées,
- création d'un lit moyen avec plantes héliophytes et lit mineur de dimensions adaptées en milieu urbain,
- renaturation du cours d'eau en aval des zones urbaines.

Un pluviomètre et une sonde de mesure de la hauteur d'eau dans le ru ont été installés afin de pouvoir apprécier les améliorations qui seront apportées par l'ensemble des travaux.



# *La vie de l'établissement*



## Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne et les réunions statutaires

Le Conseil d'administration de l'Entente a tenu 4 séances ordinaires les : 18 mai (CA électif) ; 16 juin, 11 octobre et 22 novembre.

Au 28 novembre 2011, le Conseil d'administration était composé comme suit :

Membres titulaires	Cantons	Membres suppléants	Cantons
<b>DEPARTEMENT DE L' AISNE</b>			
Daniel CUVELIER	Guisse	Daniel COUNOT	Anizy-le-Château
Frédéric MATHIEU	La Fère	Yves DAUDIGNY	Marle
Frédéric MARTIN	Moy de l'Aisne	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Thierry LEFEVRE	Vermand
Annick VENET	Vailly-sur-Aisne	Bernard RONSIN	Crécy sur Serre
<b>DEPARTEMENT DES ARDENNES</b>			
Dominique ARNOULD	Grandpré	Thierry DION	Château-Porcien
Noël BOURGEOIS	Attigny	Elisabeth FAILLE	Signy-l'Abbaye
Guy CAMUS	Chaumont-Porcien	Mireille GATINOIS	Asfeld
Thierry DEGLAIRE	Monthois	Marc LAMENIE	Tourteron
Dominique GUERIN	Machault	Pierre VERNEL	Buzancy
<b>DEPARTEMENT DE LA MARNE</b>			
Olivier AIMONT	Sainte-Menehould	Hubert HARROUART	Marson
Jean MARX	Cormontreuil	Sabrina GHALLAL	Reims IV
Pascal PERROT	Vertus	Thierry MOUTON	Vitry-Ouest
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Pierre PINON	Fismes
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Stéphane RUMMEL	Reims X
<b>DEPARTEMENT DE LA MEUSE</b>			
Jean-Louis CANOVA	Ancerville	Denis CORDONNIER	Montfaucon
J-François LAMORLETTE	Varenes-en-Argonne	Serge NAHANT	Souilly
Dominique MARECHAL	Seuil d'Argonne	Christian NAMY	Pierrefite sur Aire
Christian PONSIGNON	Clermont-en-Argonne	Yves PELTIER	Charny sur Meuse
Olivier POUTRIEUX	Vaubécourt	Jean-Claude SALZIGER	Vavincourt
<b>DEPARTEMENT DE L'OISE</b>			
Patrice CARVALHO	Ribécourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Thibaut DELAVENNE	Guiscard	Thierry FRAU	Lassigny
Eric De VALROGER	Compiègne Nord	Patrice MARCHAND	Chantilly
Alain LETELLIER	Méru	Charles POUPLIN	Estrées-Saint-Denis
<b>DEPARTEMENT DU VAL D'OISE</b>			
Jean-Pierre BECQUET	Taverny	Arnaud BAZIN	Beaumont sur Oise
Daniel DESSE	Beaumont-sur-Oise	Patrick DECOLIN	Luzarches
Roland GUICHARD	Cormelles en Parisis	Dominique GILLOT	Cergy Sud
Andrée SALGUES	Sarcelles Nord-Est	Nelly LEON	Herblay
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Thierry SIBIEUDE	Cergy Nord

# Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne

## ● **Mouvements de personnel et plan d'effectifs**

En 2011, M. Olivier HOUDAYER, chargé des aides aux collectivités, a été recruté en remplacement de Thierry FRAYON affecté à la maîtrise d'œuvre des travaux en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne. Ce dernier gère également, pour ses aspects techniques, l'animation du site Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise.

L'effectif des services de l'Entente au 31 décembre 2011 est de 13 agents.

## ● **Travaux des locaux**

Les locaux de Compiègne ont fait l'objet en 2011 de travaux de réfection de la toiture avec la mise en œuvre d'une isolation ainsi que de l'aménagement du troisième étage pour y créer une plateforme permettant la réalisation d'une salle de supervision de crise.

Les informations relatives aux différents organes de contrôle des sites ainsi que les données des sondes de suivi sont dorénavant rapatriées dans un espace adapté. La gestion courante du bassin est ainsi plus facile et, en cas de crise, le responsable d'astreinte peut ainsi communiquer aux services extérieurs toutes les informations sur les niveaux d'eau, tant dans les sites d'écrêtement que sur les cours d'eau ayant fait l'objet d'une campagne d'instrumentation.



## ● **Organisation des astreintes**

L'arrêté du 08 décembre 2009 concernant le régime d'astreinte visé par le président a provoqué la signature d'un nouveau protocole RTT mis en place en octobre 2011. Ainsi un effectif minimal doit être présent durant toute l'année.

Ces astreintes sont assurées les week-ends en période de crue du 1er novembre au 31 mars par deux agents. Durant la période « creuse », six agents seront présents en permanence.

Si l'astreinte débouche sur une intervention, le binôme a pour tâche :

- de se rendre sur place afin de s'assurer du fonctionnement correct de l'ouvrage de régulation et de rassurer la population
- de contacter la Préfecture, tous les exploitants agricoles et les élus concernés par l'ouvrage.

Cette procédure a été mise en œuvre avec succès lors de la régulation de la crue de janvier 2011.



## ● Formations inhérentes à la surveillance des aménagements et équipements

Les préconisations d'entretien de l'ouvrage de Proisy fixées par le maître d'œuvre correspondent à une utilisation mensuelle du clapet afin d'utiliser les circuits d'huile et de vérifier le bon fonctionnement. Cette manœuvre est effectuée une fois par mois lors de la permanence en mairie des services de l'Entente. Chaque personne du service technique est invitée à se rendre sur place lors de ces manipulations afin d'entretenir les principes d'utilisation. De plus, les services techniques réalisent une fois par an une formation concernant l'utilisation de l'ouvrage de Proisy. En 2011, suite à la crue, aucune formation n'a été dispensée.

Concernant le site de Longueil-Sainte-Marie, un apprentissage approfondi a été réalisé. En effet, les services ont suivi un entraînement particulier sur l'utilisation des vannes, le désencombrement des buses lors de crue et sur la manipulation des batardeaux.

La prochaine formation prévue pour 2012 se déroulera sur l'ouvrage de Proisy. Les thèmes abordés seront la manœuvre du clapet, la mise à la fuite en cas de problèmes et la gestion des vérens.

Le renouvellement de l'habilitation électrique des agents aura lieu fin 2013.



La centrale à huile du site de Proisy

## Exemple du mode de gestion de l'information et des niveaux d'intervention sur le site de Proisy

Sur les deux sites de l'Entente actuellement opérationnels, celui de Proisy est le plus sensible, non seulement par son implantation sur l'Oise amont et donc une possible mise en service assez rapidement après un épisode pluvieux, mais aussi par la complexité de son fonctionnement. Certes l'automate de gestion est programmé pour assurer une régulation des débits par le relevage ou l'abaissement du clapet, car en fonction du niveau de remplissage de la cuvette, la position du clapet doit être en permanence réajustée, mais la présence d'agents de l'Entente est indispensable sur le site, pour non seulement surveiller l'ouvrage dans sa globalité, mais également prendre le relais de l'automate en cas de défaillance.

Cette obligation de présence sur le site, par ailleurs imposée par le Préfet dans son arrêté de mise en service de l'ouvrage a amené les services de l'Entente à mettre en place une organisation spécifique dont les grands principes sont les suivants :

- pendant la période de crue (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) mise en place d'une surveillance journalière et mise en astreinte de deux agents les week-ends,
- en cas d'annonce de fortes crues, présence d'une personne technique et d'un accompagnateur sur le site, pour surveiller l'ouvrage et prévenir toutes les personnes et services concernés, préfecture, service de prévision des crues, mairie, exploitants agricoles, etc.
- en cas de mise en fonction du site, compte tenu de la durée prévisible d'intervention, parfois supérieure à 48 heures, les deux personnes seront relayées par deux autres agents.
- Avec la décrue, la cuvette doit être vidangée rapidement dans l'éventualité d'un nouvel épisode pluvieux, ce n'est qu'après un retour à la normale que la présence sur le site n'est plus nécessaire.

# Annexes

## Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2010

### Conseil d'administration du 18 mai 2011

N°11-01	Election du Président des membres du Bureau
N°11-02	Approbation du règlement intérieur de l'Entente Oise Aisne
N°11-03	Délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil
N°11-04	Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil d'administration dans le domaine de la commande publique
N°11-05	Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres
N°11-06	Désignation des délégués de l'Entente Oise-Aisne au Conseil d'administration de l'Association Française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB)
N°11-07	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 décembre 2010

### Conseil d'administration du 16 juin 2011

N°11-08	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 mai 2011
N°11-09	Approbation du compte de gestion 2010
N°11-10	relative à l'approbation du compte administratif 2010
N°11-11	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2010
N°11-12	Approbation du budget supplémentaire 2011
N°11-13	Révision d'assiette d'aides aux collectivités
N°11-14	Aides aux collectivités, changement de maître d'ouvrage et à l'actualisation du montant
N°11-15	Aides aux collectivités opérations d'entretien et de restauration
N°11-16	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations
N°11-17	Aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux deux journées de sensibilisation à l'hydromorphologie 2011
N°11-18	Approbation du programme d'animation Natura 2000 moyenne vallée de l'Oise 2011 et de son plan de financement
N°11-19	Versement d'une participation à l'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne pour le raccordement au réseau électrique du site de la commune d'Any Martin Rieux
N°11-20	relative à l'engagement de la phase de procédures administratives du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes de l'Aire sur le site de Varennes-en-Argonne
N°11-21	Convention cadre de réalisation de diagnostics du programme de réduction de la vulnérabilité
N°11-22	Convention pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réduction de la vulnérabilité
N°11-23	Reconduction de l'indemnité au Payeur départemental de l'Aisne

### Conseil d'administration du 11 octobre 2011

N°11-24	Approbation du procès verbal de la séance du du conseil d'administration du 16 juin 2011
N°11-25	Décision modificative N°1
N°11-26	Tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012
N°11-27	Aides complémentaires apportées aux collectivités (révisions d'assiette)
N°11-28	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration
N°11-29	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations
N°11-30	Aides apportées à l'émergence de maîtrise d'ouvrage
N°11-31	Aides apportées pour l'acquisition foncière en zone rouge du PPRI
N°11-32	Contrats globaux pour l'eau
N°11-33	Durée d'amortissement des ouvrages de lutte contre les inondations de Longueil-sainte-Marie et de Proisy

### Conseil d'administration du 22 novembre 2011

N°11-34	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2011
N°11-35	Mise en place d'une provision pour risques et charges exceptionnels dans le budget primitif 2012
N°11-36	Participations statutaires des Départements à inscrire au budget 2011
N°11-37	Approbation du budget primitif 2012
N°11-38	Renouvellement de la ligne de trésorerie
N°11-39	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration
N°11-40	Contrat de bassin du Sausseron
N°11-41	Mandat donné à l'Entente Oise-Aisne pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales Oise et Aisne
N°11-42	Convention 2012 Entente Oise-Aisne - Agence de l'eau Seine Normandie
N°11-43	Approbation du programme d'animation Natura 2000 moyenne vallée de l'Oise 2012 et de son plan de financement
N°11-44	Aide de l'Etat au fonctionnement des services au titre de la Directive inondations, année 2012
N°11-45	Organisation du temps de travail des agents de l'Entente Oise-Aisne
N°11-46	Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe et à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
N°11-47	Renouvellement de l'adhésion de l'Entente Oise-Aisne au COS de la ville de Compiègne pour l'année 2012 et au versement de la subvention correspondante

# Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2011

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant des dépenses justifiées à la fin 2011	Taux des Dépenses justifiées à la fin 2011
CPER 2002/1 Maîtrise d'œuvre, AMO et études complémentaires associées		320 143 € T.T.C	320 143 € T.T.C	100,00%
CPER 2002/2 Aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites pilotes de Proisy et de Montmacq	Conduite d'opérations, Maîtrise d'œuvre, Etude de l'onde de rupture, Travaux géotechniques, Etudes d'impact, Levés topographiques, Etudes des protections rapprochées complémentaires, Photomontages, Reproduction de documents.	560 000 € T.T.C	522 863 € T.T.C	93,37%
CPER 2002/3 Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire pour réduire le risque inondation	Etudes d'aménagements hydrauliques, Travaux topographie.	435 000 € T.T.C	432 566 € T.T.C	99,44%
CPER 2003/1 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : conception et concertation	Maîtrise d'œuvre, Gestion des opérations foncières, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Etudes environnementales spécifiques.	501 000 € HT	453 385 € HT	90,50%
CPER 2003/2 Reconnaissance hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues	Etudes hydrogéologiques, Campagne de mesures hydrométriques, Travaux de nivellement, Opération de forage, pompage et nivellement.	120 000 € H.T	117 123 € HT	97,60%
CPER 2003/3 Etude de définition préalable à l'approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise		30 000 € H.T	30 000 € H.T	100,00%
CPER 2003/4 Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire		46 900 € H.T	46 900 € H.T	100,00%
CPER 2003/5 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : travaux, acquisitions foncières, indemnisation (rive gauche)	Travaux, Acquisition foncière, Indemnisations, Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associée aux travaux	6 000 000 € H.T	6 000 000 € H.T	100,00%
CPER 2004/1 Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et actions de communication associées et exposition itinérante	Marchés de prestations intellectuelles	900 000 € T.T.C	860 066 € T.T.C	95,56%
CPER 2004/2 Elaboration d'un protocole d'accord entre la profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de surstockage	Etude agricole et foncière, Expertise juridique et assistance à la rédaction du protocole d'accord, Publication et diffusion du document.	100 000 € T.T.C	89 595 € T.T.C	89,60%
CPER 2004/3 Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	Etude, Campagne de suivi hydrométrique, Acquisition de données hydrobiologiques, Acquisition de données topographiques	200 000 € H.T	170 074 € H.T	85,04%
CPER 2004/4 Mission de définition préalable à l'engagement d'un programme de modernisation du réseau de pluviomètres pour la prévision des crues et actions complémentaires associées	Etude de définition, Maîtrise d'œuvre, Adaptation du logiciel Hydromath pour y intégrer l'ensemble des données issues du réseau de pluviomètres modernisés	80 000 € H.T	78 578 € HT	98,22%
CPER 2004/5 Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Varesnes (60)	Etude hydraulique et environnementale	50 000 € H.T	48 171 € H.T	96,34%
PAPI 2005/1 Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues	Réalisation et diffusion d'une plaquette à destination des maires relative à l'information sur la démarche de pose de repères de crues, Recensement des repères existants par un géomètre et constitution d'une base de données S.I.G., Achat des différents supports constitutifs de repères, Identification des sites, Fourniture de repères et nivellement par un géomètre.	80 000 € T.T.C	46 984,91 € T.T.C	95,90%



Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant des dépenses justifiées à la fin 2011	Taux des Dépenses justifiées à la fin 2011
CPER 2005/2 Engagement de la phase «maîtrise foncière, procédures administratives et travaux» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy	Réalisation des infrastructures de base, Travaux connexes et compensatoires, Travaux d'accompagnement, Provision pour mesures compensatoires environnementales, Maîtrise d'œuvre, Opérations foncières, Equipements nécessaires au suivi du fonctionnement des ouvrages, Actions de communication.	8 200 000 H.T	8 200 000 HT	100,00%
CPER 2006/1 Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55); phase «conception et concertation»	Maîtrise d'œuvre conjointe des phases d'études (AVP renforcé) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	550 000 H.T	465 418 HT	84,62%
CPER 2006/2 Engagement de l'opération en rive droite du programme de réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60); phase «acquisition et travaux» opération n° 2	Maîtrise d'œuvre sur les phases travaux, Acquisition des emprises (marché de l'opérateur foncier et frais d'enregistrement) Travaux.	3 400 000 H.T	3 143 445 HT	92,45%
CPER 2006/3 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02); phase «conception et concertation»	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP, PRO) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	840 000 H.T	592 668 HT	70,50%
CPER 2006/4 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur le site de Savigny-Sur-Aisne (08)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Etude hydraulique, Etude piscicole, Actions de communication et éditions.	680 000 H.T	83 560 Ht	12,30%
CPER 2007/1 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues de la Serre sur le site de Montigny-sous-Marle (02)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques,	600 000 H.T	249 690 HT	41,60%
CPER 2009/1 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Varennes-en-Argonne	Maîtrise d'œuvre (AVP), étude d'impact, étude foncière et agricole, sondages géotechniques, mise aux enquêtes du dossier	210 000 HT	32 360 HT	15,40%
CPER 2009/2 Projet pilote d'aménagement des affluents de l'Aisne Ardennaise : étape de topographie et d'instrumentalisation	Bathymétrie, topographie, vol photogramétrique, jaugeage	560 000 HT	308 156 HT	55,00%

# Indicateurs d'activités : liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2011

## Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2011

**Tableau I : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et du Conseil général de l'Aisne pour les travaux d'entretien de rivières en 2011.**

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)		Intitulé du projet	Subventions attribuées (en €)		Montant des travaux (en €)
			Entente	CG 02		Entente	CG 02	
E11/01	Ardon et moyenne Ailette, Syndicat Intercommunal de gestion de l'_	02	0,00	0,00	Programme pluriannuel du réseau hydrographique principal	16 300,25	9780,15	65 201,00 €
E11/02	Basse Ailette, AS des marrais de la _	02	8 096,98	4 858,19	Programme pluriannuel d'entretien, tranche 1	16 308,75	9785,25	65 235,00 €
E11/03	Dyonne et du Plumion, ASA de la _	08	1 323,82		Travaux d'entretien du Plumion, programme 2011	3 244,25		12 977,00 €
E11/04	Loire, ASA de la Vallée de la _	08	826,74		Travaux d'entretien des berges de la Loire, programme 2011	1 702,25		6 809,00 €
E11/05	Py, Syndicat Mixte du Bassin de la _	51	0,00		Travaux d'entretien régulier des cours d'eau - programme 2011	1 500,00		6 000,00 €
E11/06	Vaux, ASA de la _	08	1 189,87		Travaux d'entretien de la rivière la Vaux, 2011	1 958,50		7 834,00 €
E11/07	Verse, SIAE des cours d'eau et fossés du bassin versant de la _	60	5 549,38		Travaux d'entretien et de restauration 2011, tranche provisoire	10 037,50		40 150,00 €
E11/08	Crêtes Préardennaises, CC les _	51	0,00		Mise en place d'un suivi qualitatif des cours d'eau	2 990,00		11 960,00 €
E11/09	Aisne Supérieure, ASA de l'_	08	3 651,87		Entretien de la ripisylve des berges de l'Aisne non domaniale et restauration des annexes hydrauliques - tranche 2	5 298,28		26 491,40 €
E11/10	Aire, ASA de la vallée de l'_	08	2 713,57		Entretien de l'Aire, programme 2011	4 417,75		17 671,00 €
E11/11	Ardon et moyenne Ailette, Syndicat Intercommunal de gestion de l'_	02	0,00	0,00	Programme pluriannuel d'entretien du réseau hydrographique principal, tranche 2	12 578,75	7547,25	50 315,00 €
E11/12	Bourgeron, ASA du _	08	0,00		Entretien du ruisseau du Bourgeron, programme 2011	2 721,00		10 884,00 €
E11/13	Beaurepaire, Syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de _	02	0,00	0,00	Déclaration d'intérêt général et déclaration au titre de la loi sur l'eau	3 598,75	2159,25	14 395,00 €
E11/14	Rhôny, Syndicat intercommunal de restauration et d'entretien du ru le _	60	0,00		Entretien du Rhôny 3ème tranche	4 988,00		19 952,00 €
E11/15	Suippes, Communauté de Commune de la Région de la _	51	0,00		Marché triennal (2011-2012-2013) de suivi physicochimique et biologique des milieux	7 500,00		30 000,00 €
E11/16	Oise moyenne, SI pour _	02	0,00	0,00	Travaux d'entretien 2012 - Tranche 1	25 128,25	15076,95	100 513,00 €
E11/17	Trye, Syndicat de la _	60	0,00	0,00	Programme de travaux 2011	1 921,25		7 685,00 €
E11/18	Beaurepaire, SIA du ru de _	02	0,00	0,00	entretien du ru de Beaurepaire et de ses affluents - tranche 3	8 654,75	5192,85	34 619,00 €
E11/19	Voidon, SIAG du ru de _ et de ses affluents	02	0,00	0,00	Entretien du ru de Voidon et de ses affluents - tranche 11	3 579,00	2147,4	14 316,00 €
E11/20	Nonette, Syndicat interdépartemental du SAGE de la _	60	3 070,29		Programme de travaux 2011	37 237,71		148 950,82 €
E11/21	Avelon et ses affluents, SIAE de l'_	60	0,00		Entretien de l'Avelon, tranche 5	12 647,70		50 590,80 €
E11/22	Thérain, SI de la vallée du _	60	0,00		Travaux d'entretien 2011	16 015,00		64 060,00 €
E11/23	Thérain et de ses bras secondaires de Milly-sur-Thérain à Fouquénies, SIG du _	60	0,00		Programme quinquennal d'entretien du Haut Thérain - 2ème tranche	9 071,25		36 285,00 €
E11/24	Basse Ailette, AS des marrais de la _	02	0,00	0,00	Programme pluriannuel d'entretien , tranche 2	11 356,25	6813,75	45 425,00 €
E11/25	Bernes et des Planchettes, SIEA des rus de _	60	0,00		Etude hydro-écologique sur des rus forestiers du massif de Compiègne	10 000,00		100 000,00 €
E11/26	Deux vallées, Syndicat de curage des _	02	0,00	0,00	Programme pluriannuel d'entretien, tranche 14	7 492,75	4495,65	29 971,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>26 422,52</b>	<b>4 858,19</b>		<b>238 247,94</b>	<b>62 998,50</b>	<b>1 018 290,02</b>

**Tableau 2 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et du Conseil général de l'Aisne pour es travaux de restauration de rivières en 2011.**

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)		Intitulé du projet	Subventions attribuées (en €)		Montant des travaux (en €)
			Entente	CG 02		Entente	CG 02	
R11-01	Sausseron, SIA de la Vallée du _		3 674,60		Etude de renaturation du Sausseron	9 186,50		96 649,00
R11-02	Oise Amont, SIA du Bassin de l'_		4 128,00		Travaux d'aménagement et de gestion des cours d'eau en centre bourg de la commune d'Anor - Maîtrise d'œuvre partielle élargie	21 807,50		87 230,00
R11-03	Agron, ASA de la Vallée de l' "		3 031,00		Travaux de restauration du lit mineur et des berges du ruisseau du Moulin et de Briquenay	4 330,00		21 650,00
R11-04	Aronde, SIA de la Vallée de l'_		0,00		Travaux de mise en place de déflecteurs et de plantation de plantes hélophytes, année 2011	2 371,00		9 484,00
R11-05	Dyonne et du Plumion, ASA de la _		3 420,80		Travaux de restauration du ruisseau de Mesmont	5 006,60		25 033,00
R11-06	Saulces, ASA du ruisseau de _		4 868,32		Travaux d'aménagement et d'entretien du ruisseau de Saulces, programme 2011	6 984,80		34 924,00
R11-07	Serre aval et de ses affluents, SIAG de la _		2 484,02	1 490,41	Programme pluriannuel de lutte contre les plantes invasives, tranche 2	2 749,00	1 649,40	10 996,00
R11-08	Servais, AS d'assainissement de la vallée de _		9 176,55	5 505,93	Programme de restauration et de renaturation, tranche 1	17 868,25	10 720,95	71 473,00
R11-09	Oise Amont, SI du Bassin Versant de l'_		6 720,79	0,00	Différents curage dans la traversée d'Hirson	9 844,81		39 379,25
R11-10	Oise Amont, SIA du Bassin versant de l'_		2 561,40	1 921,05	Travaux d'aménagement le long de l'Oise à Guise (partie restauration)	2 561,40	1 921,05	12 807,00
R11-11	Serre aval et de ses affluents, SIAG de la _		0,00	0,00	Programme pluriannuel de lutte contre les plantes invasives, tranche 3	2 749,00	1 649,40	10 996,00
R11-12	Aisne non navigable axonaise, SI de gestion et de mise en valeur de l'_		0,00	0,00	Programme pluriannuel de désembaclement, tranche 3	22 062,50	13 237,50	88 250,00
R11-13	Aisne supérieure, Syndicat Mixte d'aménagement de la vallée de l'_		37 628,24		Mise en place de clôture et d'abreuvoirs sur des pâtures bordant l'Aisne et ses affluents - Programme 2011	55 051,00		220 204,00
R11-14	Oise moyenne, SIA de l'_ et de ses affluents		0,00	0,00	Travaux d'aménagement de berges - Communes de Brissy-Hamegicourt	8 287,50	4 972,50	33 150,00
R11-15	Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		2 109,74		Protection de la partie aval du Rupt de Rau	3 324,88		16 624,40
R11-16	Aire et de ses affluents, Syndicat d'aménagement de la vallée de l'_		4 520,88		Elaboration du programme pluriannuel de restauration de l'Aire et de ses affluents	23 125,00		92 500,00
R11-17	Bazancourt, Commune de _		0,00		Maîtrise d'œuvre concernant la passe à poissons de la centrale hydroélectrique des usines Lelarge	5 720,00		28 600,00
R11-18	Muette, ASA de la vallée de la _		1 078,65		Projet de restauration du lit mineur et berge du ruisseau de la Muette	2 308,28		11 541,40
R11-19	Oise Aval et ses affluents, SIAG de _		0,00	0,00	Travaux de restauration de berge Commune de Vendeuil	6 329,69	3 797,81	25 318,75
R11-20	Ardon et de la Moyenne Ailette, SIG de l'		592,00	355,20	Travaux en regie Renaturation de cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs	1 659,45	995,67	6 637,80
R11-21	Oise moyenne, SIA de l'_ et de ses affluents		0,00	0,00	Travaux de notification du seuil du moulin de Mézières-sur-Oise	33 857,25	20 314,35	135 429,00
R11-22	Conque et ses ramifications, Syndicat intercommunal de restauration et d'entretien de la _		0,00		Mise en place d'un PPRE	5 500,00		55 000,00
R11-23	Basse Ailette, Association des marais de la _		0,00	0,00	Construction d'abreuvoirs et de passages à gué	7 331,75	4 399,05	29 327,00
R11-24	Oise moyenne, SIA de l'_ et de ses affluents		0,00	0,00	Aménagement de berges de l'Oise - Communes d'Origny Sainte Benoit et Mont d'Origny	8 966,00	5 379,60	35 864,00
R11-25	Servais, AS d'assainissement de la vallée de _		0,00	0,00	Travaux de restauration et de renaturation, tranche 2	16 770,75	10 062,45	67 083,00
R11-26	Suippes, CC de la région de Suippes		0,00		Travaux d'entretien de la Noblette et du Marsenet - tranche 2	12 825,00		51 300,00
TOTAL			85 994,99	9 272,59		298 577,91	79 099,73	1 317 450,60

**Tableau 3 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2011.**

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées	Subventions attribuées	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
I11-01	Ysieux, SIA du Bassin de l'_	&%	3 756,24	75 117,84	Travaux d'aménagement du Marais de Gouy	375 589,22
I11-02	Oise Amont, SIA du Bassin de l'"	02	4 446,15	39 224,00	Restauration du seuil Pasteur à Hirson partie lutte contre les inondations	196 120,00
I11-03	Oise Moyenne, SIA de l' "	02	0,00	399,50	Travaux de consolidation de la digue du CAT du Colombier suite à la crue du 8 janvier 2011 - Commune d'Origny-Sainte-Benoîte	3 995,00
I11-04	Oise Amont, SIA du Bassin versant de l'_	02	5 467,00	5 467,00	Travaux d'aménagement le long de l'Oise à Guise (partie inondation)	27 335,00
I11-05	Reims métropole	51	0,00	26 367,00	Actualisation de la cartographie des zones inondables	87 890,00
I11-06	Oise amont, Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'_	02	10 852,76	15 811,20	travaux de lutte contre les inondations - Restauration des murs de berge de l'Oise suite à la crue du 8 janvier 2011	79 056,00
I11-07	Oise moyenne, Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'_	02	0,00	12 336,80	Aménagement des berges de l'Oise sur le site TEREOS - Commune d'Origny Sainte Benoite (favoriser le bon écoulement)	61 684,00
I11-08	Oise moyenne, Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'_	02	1 410,94	2 152,30	Aménagement des berges de l'Oise sur le site TEREOS - Commune d'Origny Sainte Benoite (protection de berges)	21 523,00
I11-09	Guise, Commune de _	02	0,00	3 000,00	Acquisition d'un bâtiment en ruine en zone rouge du PPRi	30 000,00
I11-10	Oise aronde, Syndicat mixte_	60	0,00	22 500,00	Aide à l'émergence de maîtrise d'ouvrage	25 000,00
I11-11	Aire, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'_ et ses affluents		0,00	8 683,20	Aide à l'émergence de maîtrise d'ouvrage (aide au fonctionnement)	9 648,00
I11-12	Serre amont, Syndicat de la _ et de ses a	02	0,00	7 396,20	Aide à l'émergence de maîtrise d'ouvrage	8 218,00
TOTAL			25 933,09	218 455,04		926 058,22

# Liste des marchés contractés par l'Entente en 2011

## Marchés de travaux

Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification du marché	Montant du marché (€HT)
procédure adaptée	2011-01 lot 1	GAEC DELEMOTTE	60700 Pontpoint	Entretien paysager du site de Longueil Sainte Marie	11-mars-11	marché à bons de commande
Procédure adaptée	2011-01 lot 2	CTS	94290 Villeneuve le Roi	Enlèvement des embâcles et nettoyage des buses sur le site de Longueil Ste Marie	22-mars-11	marché à bons de commande
procédure adaptée	2011-03	HYDROGEO-TECHNIQUE NORD ET OUEST	95192 Goussainville	reconnaitances géologiques et géotechniques dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues sur le site de Saint Michel	8-févr-11	10 828,00
	2011-11	ENVIRONNEMENT SERVICES	02350 Marchais	Lutte contre les espèces invasives sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne	9-août-11	marché à bons de commande
procédure adaptée	2011-14	CHEVALLIER	02760 Holnon	Campagne 2011 d'enlèvement d'embâcles	12-nov-11	23 680,00

## Marchés de prestations intellectuelles

Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification du marché	Montant du marché (€HT)
procédure adaptée	2011-06	MA PROM	02000 Laon	Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération pilote de redynamisation des cours d'eau : ru du Moulin et ru de Fayau	16-mai-11	6 300,00
procédure adaptée	2011-07	Groupement CDL environnement et AIRELE	60580 Coye la Forêt 59286 Roost Warendin	Finalisation de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'aménagement de lutte contre les inondations de Saint Michel	28-mai-11	28 245,00

## Marchés de services

Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification du marché	Montant du marché (€HT)
procédure adaptée	2011-04	SEMERU	92160 Antony	Instrumentation du ruisseau de Fayau	28-mars-11	60338
procédure adaptée	2011-05	groupement TRI ANGLES / IMPRIMERIE HOUEVILLE	80000 Amiens et 60000 Tille	conception, exécution graphique et impression de documents de communication	11-avr-11	marché à bons de commande
	2011-08	SHP	60310 Amy	entretien hydro mécanique de l'ouvrage de Proisy	11-août-11	marché à bons de commande
	2011-09	PARATRONIC	01600 Reyrieux	Instrumentation des cours d'eau: acquisition d'un logiciel de supervision	19-mai-11	19 800,00
procédure adaptée	2011-10	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE	80000 Amiens	Assistance scientifique et technique dans le cadre de l'animation du DOCOB NATURA 2000 sur le site Moyenne Vallée de l'Oise	19-juil-11	60 900,00
	2011-12	HYDRO-SERVICES	67350 Niedermodern	Fourniture et mise en place d'instruments de mesure et d'échelles limnimétriques	30-sept-11	28 223,00
procédure adaptée	2011-13	groupement TRI ANGLES / IMPRIMERIE HOUEVILLE	80000 Amiens et 60000 Tille	création et impression de 4 plaquettes de communication	18-oct-11	5 905,00





**Livret pédagogique**

Nom .....  
 Prénom .....  
 Classe .....  
 Etablissement .....

**La réserve écologique de l'Ois'eau**

Entente Oise-Aisne

**Le plan de financement des études**

- Etat : 40%
- Conseil régional de Picardie : 33%
- Entente Oise Aisne (Conseil général de l'Aisne) : 27%

**Entente Oise-Aisne**

**Le site d'écrêtement des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle (02)**

Lutter contre les inondations

**Un aménagement de ralentissement dynamique des fortes crues de la Serre**

Suite aux crues de novembre 2002 et janvier 2003, qui ont fait de nombreux dégâts sur les communes de la vallée de la Serre, le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre avait lancé une étude visant à lutter contre les inondations. Un site propre à la réalisation d'un aménagement d'écrêtement des fortes crues de la Serre a été défini sur la commune de Montigny-sous-Marle en amont de la zone de compétence du syndicat. Ce dernier a alors sollicité l'Entente Oise-Aisne qui, avec le soutien du Conseil général de l'Aisne, a accepté par délibération de se porter maître d'ouvrage du projet.

Les phases de conception et de concertation ont débuté en 2008. Le choix du site s'est effectué au vu de différents éléments tels que le volume de stockage nécessaire et la possibilité de gérer la confluence entre la Serre et le Vilpion en amont de Marle. L'aménagement consiste en la réalisation d'une digue et d'un ouvrage de régulation avec un vannage sur la Serre. Ce type d'ouvrage est prévu pour fonctionner pour des crues de périodes de retour comprises entre 10 et 30 ans (il serait donc activé en moyenne une année sur dix). On dénombre d'ores et déjà 13 communes bénéficiaires de l'aménagement sur la Serre de Marle à Anguilcourt-le-Sart et, à plus grande échelle, il aurait une influence bénéfique sur les crues de l'Oise.

**Calendrier du projet**

**Juillet 2008**  
 - lancement de la maîtrise d'œuvre (Hydratec - Asconit Consultants - Setec TM)

**Décembre 2008 à Mars 2009**  
 Campagne topographique (Geomexpert)

**Mai 2009 – Juin 2010**  
 - Inventaire environnemental (SAGE Environnement)

**Mai 2010 – Juillet 2010**  
 - Photomontages (Agence E. Devillers)

**Octobre 2010**  
 Etude d'impact (SAGE Environnement)

**Les prochaines étapes :**

- Reconnaissances géotechniques
- Etude foncière et agricole



**Entente interdépartementale  
pour la protection contre  
les inondations de l'Oise,  
de l'Aisne, de l'Aire et de  
leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

11 cours Guynemer - 60200 Compiègne

Téléphone : 03 44 38 83 83

Télécopie : 03 44 38 83 80

E-mail : entente.oiseaisne@orange.fr

**[www.eptb-oise.fr](http://www.eptb-oise.fr)**

Directeur de publication : Jean-Michel Cornet

Responsable de la communication : Mélissa Magoutier

Création graphique : [www.tri-angles.com](http://www.tri-angles.com)

Photos : Entente Oise-Aisne - © Conservatoire des espaces naturels de Picardie - © Benoist Journal - © Christian Schryve

Avril 2012

Impression : Imprimerie Houdeville-ICO, sur du papier recyclé certifié FSC

